



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale
des Territoires
et de la Mer

Côtes-d'Armor

*Direction Départementale des Territoires
et de la Mer*



Observatoire de l'eau des Côtes d'Armor

ANNEE

2010

Synthèse des observatoires de 2006 à 2010

■ ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service public d'alimentation en eau potable est constitué au 1^{er} janvier 2012 :

- de 3 syndicats de production d'eau potable (Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre, Syndicat Mixte de Kerne Uhel et Syndicat Mixte de Kerjaulez) reliés entre eux par un réseau d'interconnexions géré par le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable -voir carte 8 en ANNEXE 3-.

- de 112 services de distribution d'eau potable aux abonnés du département -voir carte 9 en ANNEXE 3-.

Sur ces 112 services de distribution d'eau potable, 59 sont des communes (21,4 % des abonnés) et 53 des structures intercommunales (syndicats, communauté de communes, communautés d'agglomération).

41 services sont exploités en régie (32,2 % des abonnés) et 71 en affermage.

Avec 112 services de distribution d'eau potable pour 373 communes, le département des Côtes d'Armor, présente une prise de compétence eau potable relativement morcelée.

Fin 2010, le département compte 245 services d'assainissement collectif (voir carte 10 en ANNEXE 3). La prise de compétence assainissement collectif est donc très morcelée.

Sur ces 245 services, 205 sont assurés par des communes (48,0 % des abonnés) et 40 par des structures intercommunales.

183 services sont exploités en régie (54,2 % des abonnés) et 62 en affermage.

■ ASPECTS TECHNIQUES

➤ Evolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable

Le département compte 328 666 abonnés en eau potable fin 2010 (+ 1,62 % par rapport à 2009).

L'augmentation du nombre d'abonnés est un peu plus faible que les années précédentes. L'augmentation moyenne sur la période 2000/2010 est de + 1,74 % par an.

Le volume consommé est de 35 216 241 m³ en 2010 (- 1,01 % par rapport à 2009).

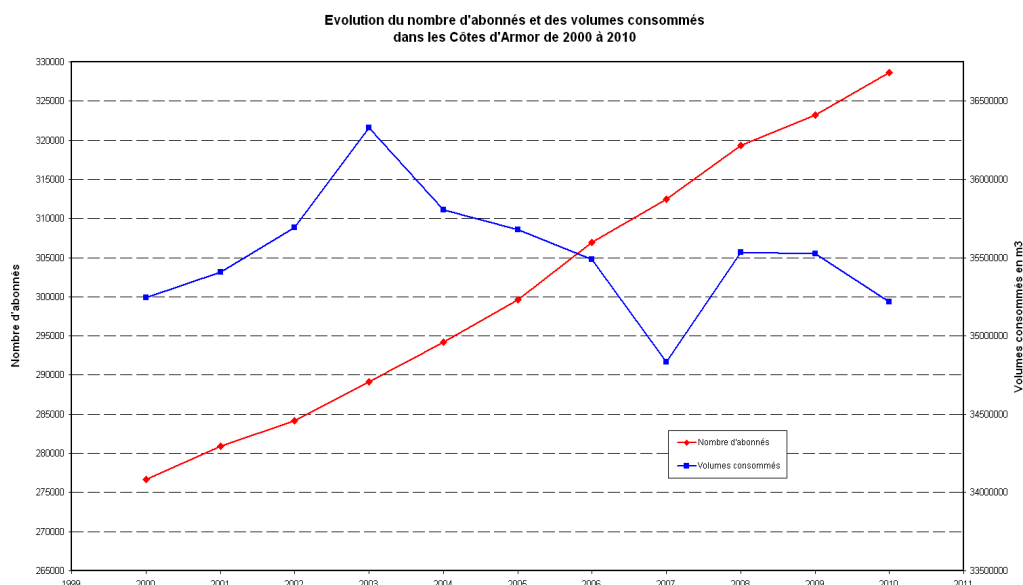
D'une manière générale, **les volumes consommés sont relativement stables autour de 35,5 millions de m³ consommés par an**, les conditions climatiques et la consommation des abonnés industriels pouvant influencer le volume (voir graphique 1).

Synthèse des observatoires de 2006 à 2010

DDTM 22

ANNEE
2010

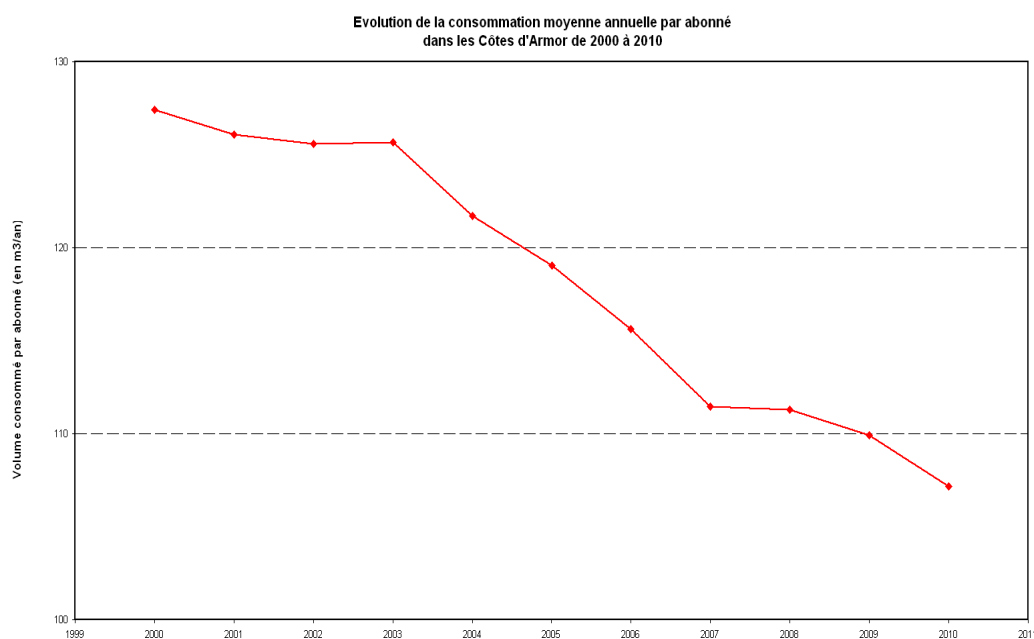
On remarque notamment une pointe de consommation en 2003, année de la canicule et un faible volume consommé en 2007, année où l'été a été particulièrement morose dans le département.



-Graphique 1-

L'augmentation régulière du nombre d'abonnés et la relative stabilité des volumes consommés explique la baisse du **ratio de consommation par abonné** (- 1,8% par an en moyenne sur la période 2000-2010) - voir graphique 2-.

La consommation moyenne par abonné est de 107,1 m³/an en 2010.



-Graphique 2-

Synthèse des observatoires de 2006 à 2010

DDTM 22

ANNEE
2010

L'ANNEXE 2 de l'observatoire présente en détail l'évolution des abonnés et de la consommation d'eau potable depuis 2001 par collectivité distributrice.

➤ Rendement des réseaux d'eau potable

Le rendement primaire moyen du réseau se situe autour de 80 % et est globalement satisfaisant. A noter cependant une légère tendance à la dégradation depuis 2007 avec un rendement primaire qui est passé de 80,3 % en 2007 à 79,4 % en 2010.

Sans être alarmiste, il convient de rester vigilant sur ce point. En effet, l'épisode de sécheresse de l'année 2011 rappelle la nécessité d'économiser la ressource en eau (1 % de rendement perdu représente une perte en eau d'environ 500 000 m³).

➤ Evolution des services d'assainissement collectif

Concernant l'assainissement collectif, le nombre de services continue à augmenter avec la création progressive de nouveaux services dans des petites communes du département.

Sur l'ensemble des abonnés du service d'eau potable, près des **2/3 sont raccordés au réseau d'assainissement collectif fin 2010.**

Pour mémoire, le Conseil Général recense 104 000 dispositifs d'assainissement non collectif.

■ ASPECTS FINANCIERS

➤ Prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif

Le prix moyen du m³ d'eau potable en € HT hors redevance de l'agence de l'eau et sur la base de 120 m³ consommés est de **1,893 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2011** (+ 1,53 % par an sur la période 2006-2011).

Le prix moyen du m³ d'assainissement collectif en € HT hors redevance de l'agence de l'eau et sur la base de 120 m³ consommés est de **1,886 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2011** (+ 2,62 % par an sur la période 2006-2011).

La tendance déjà remarquée les années précédentes d'une augmentation plus rapide du prix de l'assainissement collectif par rapport à celui de l'eau potable se confirme toujours.

L'augmentation du prix du m³ de l'assainissement collectif (+ 1,95 %) est plus forte que celle de l'eau potable (+ 0,75 %) entre 2010 et 2011.

La faible augmentation du prix de l'eau potable est liée à la faible évolution des indices économiques et à des prix fermiers souvent à la baisse dans les dernières délégations de services.

L'augmentation plus forte du prix de l'assainissement collectif est liée à l'obligation des collectivités d'investir dans des infrastructures performantes pour respecter les normes réglementaires.

La refonte des redevances de l'agence de l'eau a également un impact sensible sur la facture des abonnés sur la période 2006 - 2011 avec le remplacement de la contre valeur de pollution par la redevance de pollution en eau potable fin 2007 et la création de la redevance de modernisation des réseaux de collecte en assainissement collectif en 2008 (**+ 5,97 % par an en eau potable sur la période 2006 - 2011 et + 0,187 € HT/m³ en assainissement collectif entre 2006 et 2011**).

Le prix du m³ d'eau potable est beaucoup plus homogène sur l'ensemble des collectivités du département que celui de l'assainissement collectif. 4 explications à cela :

- L'existence d'un collège distribution en eau potable au sein du « Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable » jusqu'en 2005, auquel adhéraient environ la moitié des collectivités du département et dont l'un des principes était l'unicité du tarif d'eau potable.

- La structure des services, avec en majorité des compétences intercommunales pour l'eau potable et des compétences communales pour l'assainissement collectif d'une part, et d'autre part, de ce fait, l'existence de nombreux petits services en assainissement collectif, dont le prix peut varier sensiblement (de très faible à très élevé) suivant la mise en application ou non d'une subvention communale sur le budget d'assainissement collectif.

- Un effet touristique sur les collectivités littorales du département qui les oblige à surdimensionner les ouvrages de traitement en assainissement collectif et qui se traduit par des tarifs plus élevés.

- La réalisation plus récente des infrastructures d'assainissement collectif par rapport à celles de l'eau potable. Dans de nombreuses collectivités, l'investissement réalisé sur les gros ouvrages de traitement n'est pas encore amorti et pèse sur la facture de l'abonné.

Un zoom sur les prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif par collectivité exerçant la compétence se trouve en ANNEXE 1. Cette annexe donne aussi quelques explications concrètes sur le prix de l'eau.

➤ **Endettement des services d'eau potable et d'assainissement collectif**

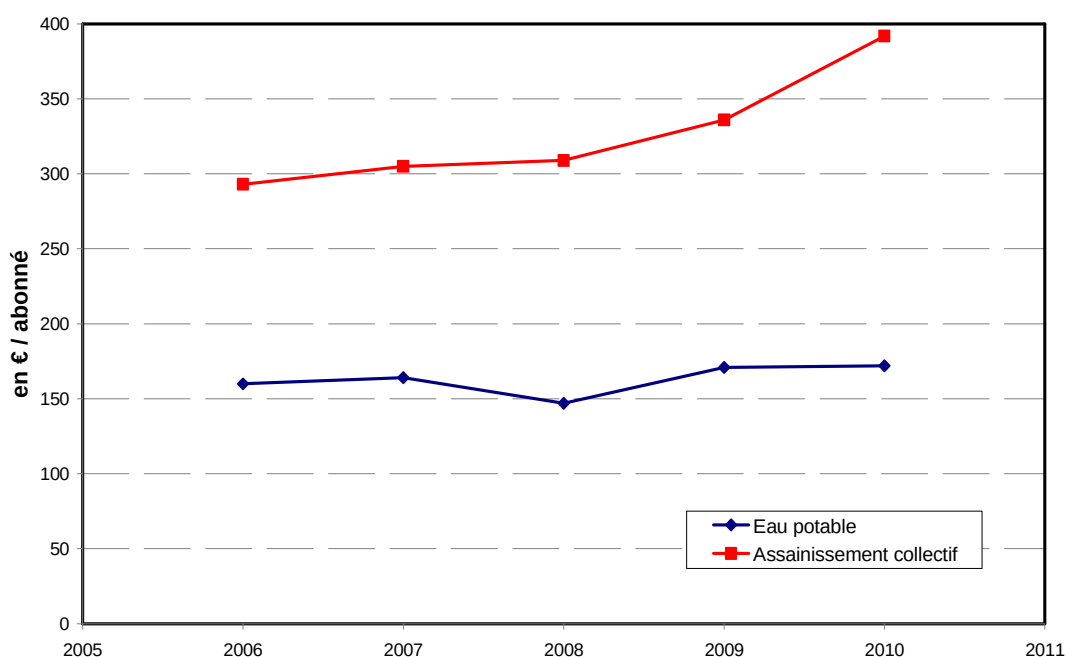
L'endettement des collectivités est bien plus important en assainissement collectif (84 000 000 € fin 2010) qu'en eau potable (56 500 000 € fin 2010)

Il est en augmentation en assainissement collectif par rapport à 2009 où il était de 70 000 000 € et est assez stable pour l'eau potable (55 000 000 € en 2009).

On remarque notamment (voir graphique 3) :

- un endettement par abonné beaucoup plus fort en assainissement collectif (392 €/abonné en 2010 pour l'assainissement collectif contre 172 €/abonné pour l'eau potable).
- une augmentation constante de l'endettement par abonné en assainissement collectif qui est passé de 293 €/abonné en 2006 à 392 €/abonné en 2010.

Endettement des services (en € / abonné)



-Graphique 3-

Observatoire de l'eau des Côtes d'Armor

DONNEES DEPARTEMENTALES 2010

SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DDTM 22

ANNEE
2010

Introduction

■ OBJET

La présente synthèse a pour objet de donner un aperçu des données départementales relatives au service de l'eau et de l'assainissement collectif pour l'année 2010 et également de fournir des informations sur la réglementation.

■ EXPLOITATION DES DONNEES

Les données exploitées dans ce document concernent l'année 2010. Elles ont été fournies par les différentes communes et collectivités du département courant 2011.

Elles concernent :

- l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement collectif (structure, taille, mode de gestion),
- le prix de l'eau et de l'assainissement,
- l'endettement du service,
- les indicateurs du service.

■ OBSERVATOIRE NATIONAL DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (SISPEA)

Cet observatoire s'est mis en place fin 2009 avec la création d'un site internet « www.services.eaufrance.fr »

Son objectif est à terme de permettre l'harmonisation et la synthèse à l'échelon national des principales données des services d'eau potable et d'assainissement (financières, techniques, qualité de l'eau...), mais également de servir de support d'information aux usagers des services d'eau potable et d'assainissement.

■ VEILLE REGLEMENTAIRE

- Plafonnement de la part fixe (arrêté du 6 août 2007),
- Elimination des branchements en plomb,
- Taux de TVA dans les services d'eau potable et d'assainissement collectif,
- Réglementation anti-endommagement des réseaux.

■ ANNEXES

- ANNEXE 1 : Zoom sur les tarifs. Cartographie des tarifs d'eau potable et d'assainissement collectif par collectivité.
- ANNEXE 2 : Evolution des volumes produits, mis en distribution et consommés et des abonnés en eau potable depuis 2001 par collectivité distributrice.
- ANNEXE 3 : Carte des exploitants en eau potable et en assainissement collectif.

Organisation des services d'eau potable et d'assainissement collectif

■ ORGANISATION DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (au 1^{er} janvier 2011)

➤ Structure des services

Le Département des Côtes d'Armor compte 3 syndicats mixtes de production (Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre, Syndicat Mixte de Kerné Uhel et Syndicat Mixte de Kerjaulez).

Un réseau d'interconnexions départementales géré par le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable relie entre eux ces syndicats de production et permet, avec l'aide des réseaux des syndicats de production, d'alimenter et de sécuriser la distribution de l'eau aux abonnés des collectivités distributrices d'eau potable.

Le département des Côtes d'Armor comporte au 1^{er} janvier 2011 112 services de distribution d'eau potable pour 373 communes. La compétence « eau potable » est donc relativement morcelée.

59 communes exercent la compétence « eau potable » et 53 services d'eau potable relèvent d'une structure intercommunale (Syndicat d'eau potable, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération).

	compétence communale		compétence intercommunale		total	
	Nombre de services	pourcentage	Nombre de services	pourcentage	Nombre de services	pourcentage
régie	30	26,8%	11	9,8%	41	36,6%
affermage	29	25,9%	42	37,5%	71	63,4%
total	59	52,7%	53	47,3%	112	100,0%

-Tableau 1-

Le nombre d'abonnés est de 328 666 fin 2010. Plus des ¾ sont desservis par un service ayant une compétence intercommunale.

	compétence communale		compétence intercommunale		total	
	Nombre d'abonnés	pourcentage	Nombre d'abonnés	pourcentage	Nombre d'abonnés	pourcentage
régie	39612	12,1%	66193	20,1%	105805	32,2%
affermage	30846	9,4%	192015	58,4%	222861	67,8%
total	70458	21,4%	258208	78,6%	328666	100,0%

-Tableau 2-

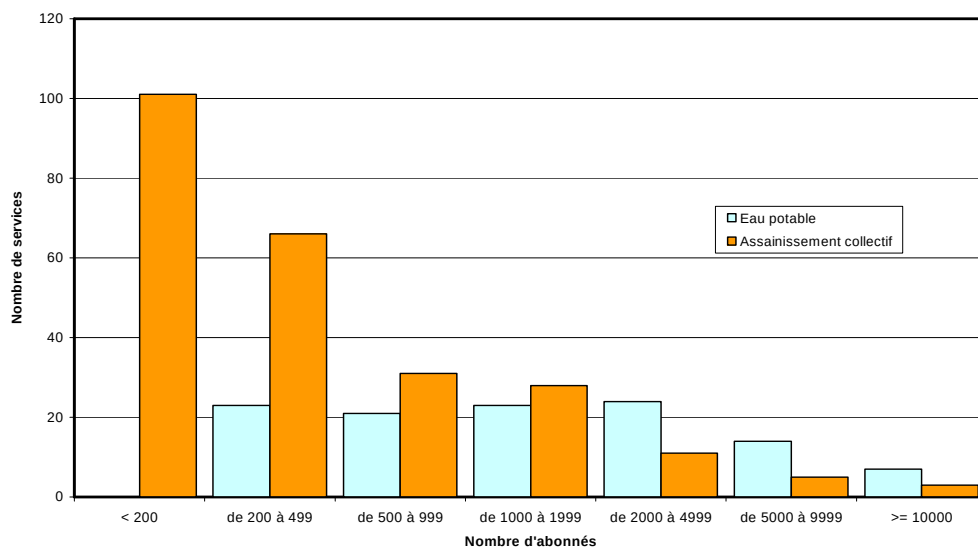
La taille des services d'eau potable du département est assez variable.

Si le département ne compte aucun service de moins de 200 abonnés, on note la présence de 44 services de moins de 1 000 abonnés, alors que 21 services possèdent plus de 5 000 abonnés (dont 19 en structure intercommunale).

	nombre d'abonnés du service							total
	< 200	de 200 à 499	de 500 à 999	de 1000 à 1999	de 2000 à 4999	de 5000 à 9999	>= 10000	
compétence communale	0	22	16	14	5	1	1	59
compétence intercommunale	0	1	5	9	19	13	6	53
total	0	23	21	23	24	14	7	112

-Tableau 3-

Répartition des services d'eau potable et d'assainissement collectif
en fonction du nombre d'abonnés



-Graphique 4-

➤ Mode de gestion des services

Les modes de gestion utilisés dans le département sont les suivants :

- Régie :

La collectivité exploite elle-même son service avec son personnel. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de service. Le service finance ses dépenses d'investissement et de fonctionnement par une redevance perçue auprès des usagers. L'exploitation est réalisée aux frais et risques de la régie.

- Délégation de service ou affermage :

La collectivité confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service à ses risques et périls : personnel, achats et fournitures d'exploitation, entretien et renouvellement des équipements. Le délégataire est rémunéré au moyen de redevances prélevées directement sur les factures d'eau des usagers. Il peut également encaisser pour le compte de la collectivité une part collectivité, destinée à équilibrer le budget du service (notamment payer les intérêts et rembourser les annuités des emprunts contractés pour construire les ouvrages) et à renouveler les infrastructures.

Sur les 112 services de distribution d'eau potable, 41 sont exploités en régie (soit 36,6 % des services) ce qui représente 105 805 abonnés, soit 32,2 % des abonnés du département (voir tableaux 1 - 2 et 3).

■ ORGANISATION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (au 1^{er} janvier 2011)

➤ Structure des services

Au 1^{er} janvier 2011, le département des Côtes d'Armor compte 245 services d'assainissement collectif pour 373 communes. La prise de compétence « assainissement collectif » est donc très morcelée.

205 communes exercent la compétence « assainissement collectif » et 40 services d'assainissement collectif relèvent d'une structure intercommunale (Syndicat, SIVOM, Communauté de Communes ou Communauté d'Agglomération).

	compétence communale		compétence intercommunale		total	
	Nombre de services	pourcentage	Nombre de services	pourcentage	Nombre de services	pourcentage
régie	154	62,9%	29	11,8%	183	74,7%
affermage	51	20,8%	11	4,5%	62	25,3%
total	205	83,7%	40	16,3%	245	100,0%

-Tableau 4-

Le nombre d'abonnés est de 215 281 fin 2010. 48 % des abonnés sont desservis en assainissement collectif par un service communal.

	compétence communale		compétence intercommunale		total	
	Nombre d'abonnés	pourcentage	Nombre d'abonnés	pourcentage	Nombre d'abonnés	pourcentage
régie	52490	24,4%	64184	29,8%	116674	54,2%
affermage	50814	23,6%	47793	22,2%	98607	45,8%
total	103304	48,0%	111977	52,0%	215281	100,0%

-Tableau 5-

La taille des services d'assainissement collectif est très hétérogène.

167 services comptent moins de 500 abonnés et 8 plus de 5 000 abonnés (dont 7 en structure intercommunale).

	nombre d'abonnés du service							total
	< 200	de 200 à 499	de 500 à 999	de 1000 à 1999	de 2000 à 4999	de 5000 à 9999	>= 10000	
compétence communale	96	59	23	18	8	1	0	205
compétence intercommunale *	5	7	8	10	3	4	3	40
total	101	66	31	28	11	5	3	245

-Tableau 6-

➤ Mode de gestion des services

Comme pour l'eau potable, les modes de gestion utilisés sont la régie et l'affermage.

Sur les 245 services d'assainissement collectif répertoriés, 183 sont exploités en régie (soit 74,7 % des services pour 116 674 abonnés), soit 54,2 % des abonnés du département (voir tableaux 4 - 5 et 6).

Le Prix de l'eau et de l'assainissement

■ GENERALITES

Le prix de l'eau et de l'assainissement collectif est variable d'une commune à l'autre, en raison de facteurs techniques, géographiques, historiques... Son prix est fixé localement.

Le prix de l'eau comprend :

- la fourniture de l'eau potable (la production, le traitement, le transport, le stockage, la distribution, les contrôles)
- l'assainissement collectif (la collecte, le transport, le traitement des eaux usées, le traitement des boues, les contrôles)
- les taxes et redevances

Les variations du prix de l'eau peuvent être liées :

- aux particularités locales des ressources en eau (qualité et localisation de la ressource, densité de la population desservie)
- aux contraintes spécifiques de traitement en assainissement collectif
- aux collectivités (histoire, taille des communes, équipements, investissements, remboursement d'emprunts)
- aux redevances versées aux organismes publics (redevance prélèvement, redevance de pollution, redevance de modernisation des réseaux de collecte, syndicat départemental d'alimentation en eau potable)

■ LES HYPOTHESES DE CALCUL

Le prix moyen est calculé pour un abonné consommant 120 m³/an.

Le calcul tient compte :

- des parts « collectivité » et « exploitant » (abonnement et consommations)
- de la redevance SDAEP pour le prix de l'eau potable,

Le calcul est effectué hors TVA (HT).

Taux de TVA : 5,5% jusqu'au 31 décembre 2011.

A partir de 2012, le taux de TVA reste à 5,5 % pour l'eau potable mais passe à 7 % pour l'assainissement collectif.

L'assujettissement à la TVA est fonction du mode de gestion et de la taille de la collectivité :

	AEP		Assainissement
	communes ou EPCI < 3 000 habitants	communes ou EPCI ≥ 3 000 habitants	
Exploité en régie	assujettissement volontaire de la <u>régie</u>	Assujettissement obligatoire de la <u>régie</u>	assujettissement volontaire de la <u>régie</u>
Exploité en délégation de service	assujettissement obligatoire du délégataire (la collectivité délégante n'est pas assujettie)		

Le Prix de l'eau et de l'assainissement

DDTM 22

ANNEE
2010

■ LES BASES DE CALCUL STATISTIQUES

Calcul exhaustif sur l'ensemble des collectivités du département en ce qui concerne l'eau potable : 112 services distributeurs d'eau potable représentant 328 666 abonnés en eau

Calcul quasiment exhaustif pour l'assainissement collectif avec 245 services pris en compte représentant 215 281 abonnés.

Le Prix de l'eau et de l'assainissement

■ PRIX MOYEN PAR ABONNE

Évolution du prix moyen du m³ par abonné (en € HT) :

Pour une consommation de 120 m ³ /an	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010	01/01/2011	Évolution 2011/2010	Évolution annuelle sur la période 2006/2011
Eau potable (hors redevance de pollution)	1,755 €	1,807 €	1,831 €	1,869 €	1,879 €	1,893 €	0,75%	1,53%
Assainissement collectif (hors redevance de modernisation des réseaux)	1,657 €	1,694 €	1,726 €	1,783 €	1,850 €	1,886 €	1,95%	2,62%
Total	3,412 €	3,501 €	3,557 €	3,652 €	3,729 €	3,779 €	1,34%	2,06%

Le prix varie sensiblement d'une collectivité à l'autre :

- Eau potable :

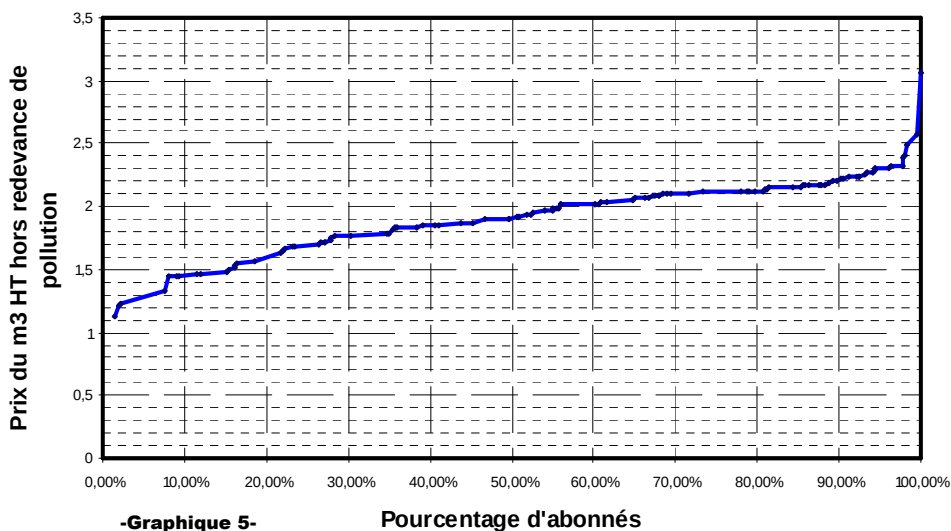
	Minimum	Maximum
2006	1,048 €/m ³	2,484 €/m ³
2007	1,071 €/m ³	2,629 €/m ³
2008	1,100 €/m ³	2,815 €/m ³
2009	1,102 €/m ³	2,817 €/m ³
2010	1,104 €/m ³	2,951 €/m ³
2011	1,120 €/m ³	3,060 €/m ³

- Assainissement collectif :

	Minimum	Maximum
2006	0,083 €/m ³	3,437 €/m ³
2007	0,085 €/m ³	4,392 €/m ³
2008	0,129 €/m ³	7,406 €/m ³
2009	0,132 €/m ³	7,478 €/m ³
2010	0,132 €/m ³	7,532 €/m ³
2011	0,267 €/m ³	7,571 €/m ³

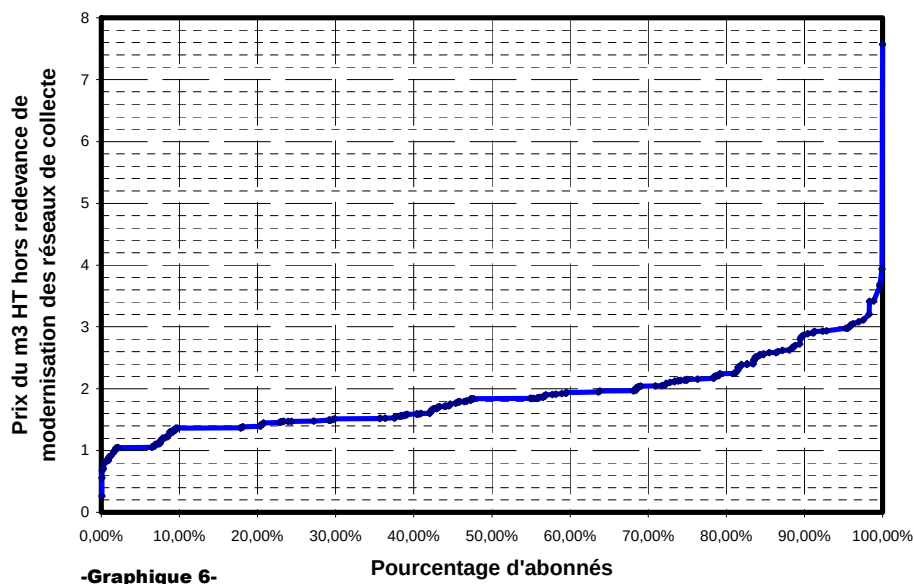
Le Prix de l'eau et de l'assainissement

Prix moyen du m3 pour l'eau potable au 01/01/2011
(hors redevance de pollution)
en fonction de l'effectif cumulé des abonnés



- Exemples d'utilisation du graphique :
- 40 % des abonnés payent moins de 1,850 €/m³
 - 20 % des abonnés payent plus de 2,126 €/m³

Prix moyen du m3 pour l'assainissement collectif au 01/01/2011
(hors redevance de modernisation des réseaux de collecte)
en fonction de l'effectif cumulé des abonnés



- Exemples d'utilisation du graphique :
- 40 % des abonnés payent moins de 1,592 €/m³
 - 20 % des abonnés payent plus de 2,250 €/m³

Le Prix de l'eau et de l'assainissement

■ REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

L'Agence de l'Eau a totalement revu les modalités d'application de ses redevances en 2008.

Jusque fin 2007, la redevance de l'Agence de l'Eau (Contre-Valeur de Pollution) était perçue uniquement sur l'abonné de l'eau potable.

Elle ne s'appliquait pas dans les communes comptant moins de 400 habitants agglomérés, permanents et saisonniers pondérés.

Elle était établie, pour chaque commune, en fonction de la population communale, corrigée par un coefficient d'agglomération (fonction de l'importance de la commune) et pondérée par un coefficient de zone (fonction de la situation géographique), ce qui permettait de calculer la redevance pollution annuelle de la commune et sa contre-valeur de pollution par m³.

Ainsi, la Contre-Valeur de Pollution était différente pour chaque commune.

A compter du 1^{er} janvier 2008, la Contre-Valeur de Pollution est supprimée.

L'Agence de l'Eau met en place :

- la redevance de pollution perçue sur les abonnés de l'Eau Potable
- la redevance de modernisation des réseaux de collecte perçue sur les abonnés de l'Assainissement Collectif

Les montants de ces 2 redevances sont uniformes sur tout le bassin Loire-Bretagne :

- 0,31 € HT/m³ pour la redevance de pollution en 2011 (0,30 € HT/m³ en 2010).
- 0,19 € HT/m³ pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte en 2011 (0,18 € HT/m³ en 2010).

Pour les communes qui ne payaient pas de contre-valeur de pollution, les 2 redevances sont limitées à 60 % de la valeur cible en 2010, 80 % de la valeur cible en 2011 et atteindront celle-ci en 2012.

Pour ces communes, le montant des redevances est :

- 0,248 € HT/m³ pour la redevance de pollution en 2011
- 0,152 € HT/m³ pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte en 2011.

Évolution du prix moyen des redevances de l'Agence de l'Eau (en € HT/m³)

Pour une consommation de 120 m ³ /an	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010	01/01/2011	Évolution 2011/2010
Redevance de pollution (en eau potable)	0,223 €	0,305 €	0,238 €	0,257 €	0,277 €	0,298 €	7,58%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (en assainissement collectif)	0,000 €	0,000 €	0,150 €	0,162 €	0,174 €	0,187 €	7,47%

Évolution du prix moyen du m³ par abonné (en € HT/m³)
(y compris redevances de l'Agence de l'Eau)

	Pour une consommation de 120 m ³ /an	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010	01/01/2011	Évolution 2011/2010	Évolution annuelle sur la période 2006/2011
Eau Potable	Eau potable (hors redevance de pollution)	1,755 €	1,807 €	1,831 €	1,869 €	1,879 €	1,893 €	0,75%	1,53%
	Redevance de pollution	0,223 €	0,305 €	0,238 €	0,257 €	0,277 €	0,298 €	7,58%	5,97%
	Total Eau potable	1,978 €	2,112 €	2,069 €	2,126 €	2,156 €	2,191 €	1,62%	2,07%
Assainissement collectif	Assainissement collectif (hors redevance de modernisation des réseaux)	1,657 €	1,694 €	1,726 €	1,783 €	1,850 €	1,886 €	1,95%	2,62%
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,000 €	0,000 €	0,150 €	0,162 €	0,174 €	0,187 €	7,47%	
	Total Assainissement Collectif	1,657 €	1,694 €	1,876 €	1,945 €	2,024 €	2,073 €	2,42%	4,58%
TOTAL		3,635 €	3,806 €	3,945 €	4,071 €	4,180 €	4,264 €	2,01%	3,24%

Le Prix de l'eau et de l'assainissement

■ LA PART ABONNEMENT

*Évolution de la part abonnement relative à l'Eau Potable :
(y compris la redevance SDAEP)*

Abonnement en € HT	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010	01/01/2011
Minimum	15,23 €	15,54 €	16,00 €	16,96 €	17,14 €	17,48 €
Moyenne	68,92 €	71,97 €	72,69 €	74,39 €	74,63 €	75,83 €
Maximum	125,12 €	141,22 €	148,12 €	148,32 €	148,32 €	161,40 €

Remarque : La redevance SDAEP (Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable) est une composante de l'abonnement du service eau potable.

Application du montant de la redevance SDAEP :

- pour les communes et collectivités adhérentes au SDAEP, bénéficiant de l'interconnexion : 10,60 € en 2010 et 10,80 € en 2011.

- pour les communes et collectivités adhérentes au SDAEP, ne bénéficiant pas de l'interconnexion : à hauteur de 60% du montant, soit 6,36 € en 2010 et 6,48 € en 2011.

Évolution de la part abonnement relative à l'Assainissement collectif :

Abonnement en € HT	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010	01/01/2011
Minimum	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Moyenne	31,87 €	32,35 €	33,28 €	34,34 €	37,06 €	38,33 €
Maximum	210,00 €	210,00 €	210,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €

Le rendement des réseaux d'eau potable

■ LES BASES DE CALCUL STATISTIQUES

Calcul exhaustif sur l'ensemble du département avec la prise en compte des 113 services distributeurs d'eau potable au 31/12/2010 représentant 328 666 abonnés en eau potable fin 2010.

Remarque : les données des syndicats de production ne sont pas prises en compte.

■ RENDEMENT DE RESEAU :

① Rendement primaire :

Le rendement des réseaux d'eau potable est établi selon la définition ci-après :

$$\text{rendement primaire [\%]} = \frac{\text{"volume consommé"}}{\text{"volume mis en distribution"}} = \frac{\text{volume comptabilisé}}{\text{volume distribué}}$$

$$\text{rendement primaire [\%]} = \frac{\text{volume comptabilisé}}{\text{volume produit} + \text{volume importé} - \text{volume exporté}}$$

Rendement primaire du réseau	2006	2007	2008	2009	2010
Minimum	54,8 %	56,6 %	55,7 %	53,4 %	54,0 %
Maximum	99,7 %	99,8 %	97,8 %	96,0 %	97,7 %
Moyenne	79,8 %	80,3 %	79,8 %	79,5 %	79,4 %

Le rendement moyen se situe à une valeur satisfaisante pour un département à dominante rurale.

Sans être alarmiste, il convient de rester vigilant sur ce point. En effet, l'épisode de sécheresse de l'année 2011 rappelle la nécessité d'économiser la ressource en eau (1 % de rendement perdu représente une perte en eau d'environ 500 000 m³).

② Rendement du réseau de distribution :

Nouvelle définition du rendement (selon arrêté du 2 mai 2007)

L'arrêté du 2 mai 2007, qui prend notamment en compte des volumes non comptés (estimation des volumes consommés sans comptage + volumes de service), définit un nouveau rendement de réseau :

rendement du réseau de distribution (arrêté du 02/05/07) =

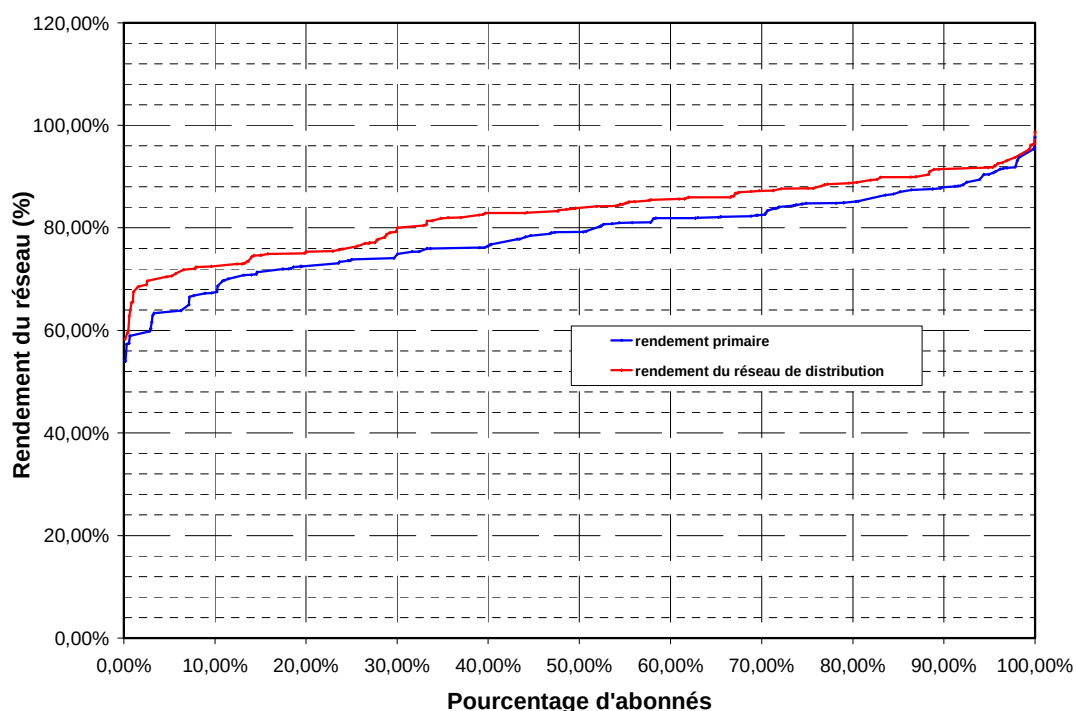
$$\frac{\text{volume comptabilisé} + \text{volumes non comptés} + \text{volume exporté}}{\text{volume produit} + \text{volume importé}}$$

Le rendement moyen départemental calculé selon cette nouvelle définition est pour 2010 de 84,0 % (83,8 % en 2009).

Cette définition du rendement est prise en compte dans les rapports prix et qualité du service.

Les volumes non comptés (volumes sans comptage + volumes de service) représentent environ 1 % des volumes mis en distribution.

■ RENDEMENT DE RESEAU EN FONCTION DE L'EFFECTIF CUMULE DES ABONNES (EXERCICE 2010)



-Graphique 7-

Le graphique 7 est réalisé en utilisant les valeurs des rendements primaires et des rendements du réseau de distribution des collectivités.

Exemples d'utilisation du graphique :

- 40% des abonnés sont desservis par un réseau présentant un rendement primaire inférieur à 76,6 %
- 20% des abonnés sont desservis par un réseau présentant un rendement primaire supérieur à 84,9 %
- 40% des abonnés sont desservis par un réseau présentant un rendement du réseau de distribution inférieur à 82,9 %
- 20% des abonnés sont desservis par un réseau présentant un rendement du réseau de distribution supérieur à 88,9 %.

L'indice linéaire de perte

■ DONNEES DEPARTEMENTALES :

L'Indice linéaire de perte est établi selon la définition ci-après :

$$\text{indice de perte [m}^3\text{/j/km]} = \frac{(\text{volume distribué} - \text{volume consommé}) / 365 \text{ jours}}{\text{linéaire du réseau (hors branchements) [km]}}$$

$$\text{indice de perte [m}^3\text{/j/km]} = \frac{\text{pertes primaires du réseau [m}^3\text{/j]}}{\text{linéaire du réseau (hors branchements) [km]}}$$

Les données dans le département sont les suivantes :

Indice linéaire de perte	2006	2007	2008	2009	2010
Minimum	0,02 m ³ /j/km	0,01 m ³ /j/km	0,11 m ³ /j/km	0,17 m ³ /j/km	0,12 m ³ /j/km
Maximum	10,30 m ³ /j/km	7,97 m ³ /j/km	10,64 m ³ /j/km	10,32 m ³ /j/km	8,46 m ³ /j/km
Moyenne	1,65 m ³ /j/km	1,37 m ³ /j/km	1,40 m ³ /j/km	1,43 m ³ /j/km	1,42 m ³ /j/km

Avec une valeur moyenne de 1,42 m³/j/km pour un réseau de distribution d'une densité moyenne de 18,6 abonnés/km (328 666 abonnés pour 17 653 km de canalisations), l'indice de perte moyen départemental se situe à une valeur satisfaisante (voir étude CEMAGREF de BORDEAUX dans le paragraphe suivant).

■ CARACTERISATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE PAR L'INDICE LINEAIRE DE PERTE

Le rendement primaire est un bon indicateur de la qualité d'un réseau.

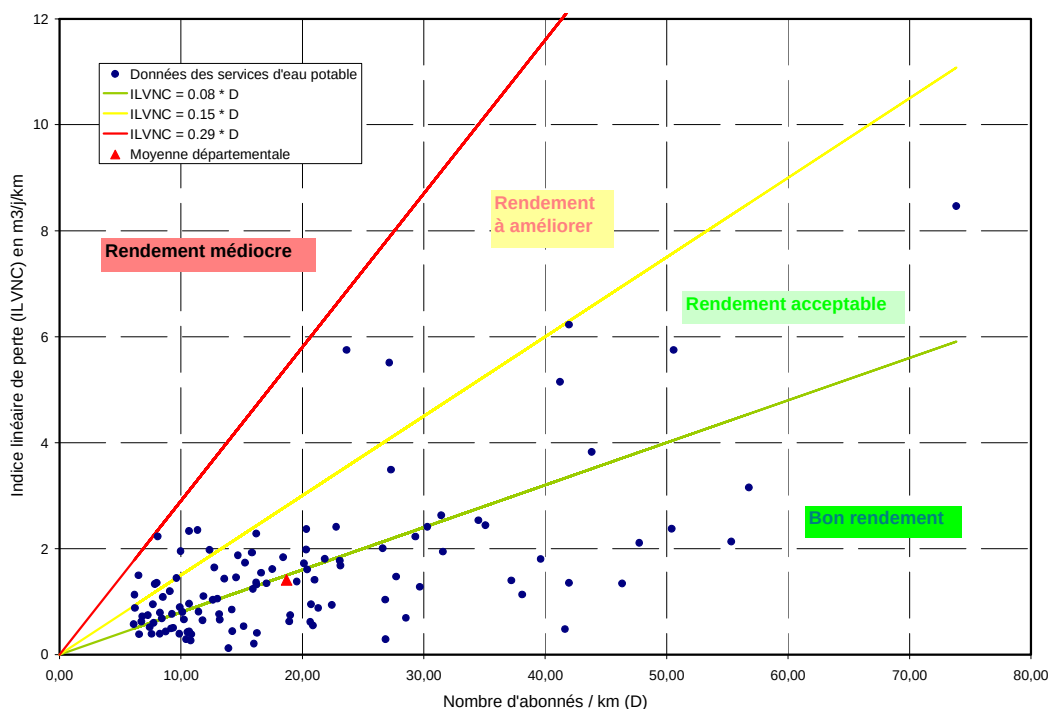
Avec un rendement primaire proche de 80 %, le réseau de distribution d'eau potable du département est de bonne qualité, au-dessus de la moyenne nationale (78 % d'après étude IFEN 2010). Cependant, selon les caractéristiques du réseau de distribution (densité de population raccordée notamment), un même rendement de 80 % pourra être considéré comme très bon dans un secteur rural où la densité d'abonnés est faible et seulement moyen dans une collectivité urbaine où la densité d'habitants est forte.

Un autre indicateur, l'indice linéaire de perte, c'est-à-dire le volume d'eau perdu par kilomètre de canalisation et par jour est alors plus pertinent.

Une étude menée par le CEMAGREF de BORDEAUX permet de caractériser la qualité d'un réseau en comparant son indice linéaire de perte à sa densité en abonnés.

Les résultats de cette étude ramenée aux services de distribution d'eau potable du département sont les suivants (voir graphique 8) :

Qualité du réseau	Ratio entre indice linéaire de perte et densité d'abonnés	Nombre de services (exercice 2009)	Nombre de services (exercice 2010)
Bon	< 0,08	61	61
Acceptable	> 0,08 et < 0,15	39	41
A améliorer	> 0,15 et < 0,29	13	11
Médiocre	> 0,29	0	0



-Graphique 8-

Ainsi, l'étude du CEMAGREF de BORDEAUX confirme la bonne qualité globale du rendement de distribution costarmoricain puisque la majorité des réseaux sont bons voire même très bons et aucun ne se situe dans la plus mauvaise classe.

Les gestionnaires des services d'eau potable pourront utiliser cette étude pour évaluer la qualité de leur réseau d'eau potable.

Attention cependant, en cas d'affermage, à ne pas caler l'objectif de rendement à partir de cette étude car la qualité du rendement d'un réseau dépend à la fois de sa bonne exploitation (rôle du fermier) mais également de sa bonne gestion patrimoniale (travaux de renouvellement de réseaux à la charge de la collectivité). Une approche historique sera alors préférable.

En cas de mauvaise qualité du réseau, son amélioration passera par une action collective de la collectivité et de son fermier éventuel (recherches de fuites, sectorisation du réseau, modélisation du réseau, réduction ou régulation de la pression, télérelève, identification de tronçons fuyards, renouvellement du réseau et des branchements).

L'endettement brut du service

La somme des encours sur le département s'élève fin 2010 à environ 56 500 000 € pour l'eau potable (contre 55 000 000 € en 2009) et à près de 84 000 000 € pour l'assainissement (contre 70 000 000 € en 2009), soit un endettement total d'environ de 140 millions d'euros.

■ MOYENNE SUR L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES

État de l'endettement des services d'eau potable sur l'ensemble des 112 collectivités du département, soit 328 666 abonnés, au 1^{er} janvier 2011

EAU POTABLE Endettement (€/abonné)	2006	2007	2008	2009	2010
Minimum	0	0	0	0	0
Moyenne	160	164	147	171	172
Maximum	626	678	600	665	658

État de l'endettement des services d'assainissement collectif sur 230 collectivités, soit 213 937 abonnés, au 1^{er} janvier 2011

ASSAINISSEMENT Endettement (€/abonné)	2006	2007	2008	2009	2010
Minimum	0	0	0	0	0
Moyenne	293	305	309	336	392
Maximum	5 430	4 990	4 804	4 081	9 451

■ MOYENNE SELON LA TAILLE DU SERVICE

État de l'endettement des services d'eau potable en 2010 : répartition en fonction du nombre d'abonnés par collectivité

	Endettement (€/abonné)	Nombre d'abonnés par collectivité	Nombre de collectivités concernées *
Minimum	0	0 à 499	21
Moyenne	149		
Maximum	560		
Minimum	0	500 à 1 999	46
Moyenne	163		
Maximum	602		
Minimum	0	2 000 à 9 999	36
Moyenne	179		
Maximum	658		
Minimum	0	≥ 10 000	7
Moyenne	167		
Maximum	435		

* Le total de collectivités est égal à 110. La Communauté de Communes de DINAN est constituée de 3 services d'eau potable au 1^{er} janvier 2011 mais d'une seule entité au sens budgétaire.

L'endettement brut du service

État de l'endettement des services d'assainissement collectif en 2010 : répartition en fonction du nombre d'abonnés par collectivité

	Endettement (€/abonné)	Nombre d'abonnés par collectivité	Nombre de collectivités concernées *
Minimum	0	0 à 199	86
Moyenne	959		
Maximum	9 452		
Minimum	0	200 à 499	62
Moyenne	443		
Maximum	2 215		
Minimum	0	500 à 1 999	57
Moyenne	411		
Maximum	2 161		
Minimum	5	2 000 à 9 999	16
Moyenne	233		
Maximum	1 105		
Minimum	36	≥ 10 000	3
Moyenne	496		
Maximum	1 103		

* Le total de collectivités est égal à 224. La communauté de communes de DINAN est constituée de 7 services d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2011 mais d'une seule entité au sens budgétaire.

A l'analyse de ces chiffres, on remarque notamment :

- une augmentation constante de l'endettement par abonné en assainissement collectif qui est passé de 293 €/abonné en 2006 à 392 €/abonné en 2010,
- un endettement par abonné en assainissement collectif beaucoup plus fort pour les petits services, dans lesquels les investissements sont souvent récents et l'assiette d'abonnés réduite.

La charge financière du service

La somme des annuités d'emprunt s'élève en 2010 sur le département à près de 7 200 000 € pour l'eau potable et à 8 600 000 € pour l'assainissement, soit un total de près de 15 millions d'euros.

■ MOYENNE SUR L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES

État de la charge financière des services d'eau potable sur l'ensemble des 112 collectivités du département, soit 328 666 abonnés, au 1^{er} janvier 2011

EAU POTABLE Charge financière (€/abonné)	2006	2007	2008	2009	2010
Minimum	0	0	0	0	0
Moyenne	26	24	26	22	22
Maximum	85	99	118	93	88

État de la charge financière des services d'assainissement collectif sur 230 collectivités, soit 213 937 abonnés, au 1^{er} janvier 2011.

ASSAINISSEMENT Charge financière (€/abonné)	2006	2007	2008	2009	2010
Minimum	0	0	0	0	0
Moyenne	39	37	40	37	40
Maximum	1 174	332	1 345	381	463

■ MOYENNE SELON LA TAILLE DU SERVICE

État de la charge financière des services d'eau potable en 2010 : répartition en fonction du nombre d'abonnés par collectivité

	Charge financière (€/abonné)	Nombre d'abonnés par collectivité	Nombre de collectivités concernées *
Minimum	0	0 à 499	21
Moyenne	21		
Maximum	58		
Minimum	0	500 à 1 999	46
Moyenne	25		
Maximum	88		
Minimum	0	2 000 à 9 999	36
Moyenne	22		
Maximum	75		
Minimum	0	≥ 10 000	7
Moyenne	20		
Maximum	45		

* Le total de collectivités est égal à 110. La Communauté de Communes de DINAN est constituée de 3 services d'eau potable au 1^{er} janvier 2011 mais d'une seule entité au sens budgétaire.

La charge financière du service

État de la charge financière des services d'assainissement collectif en 2009 : répartition en fonction du nombre d'abonnés par collectivité

	Charge financière (€/abonné)	Nombre d'abonnés par collectivité	Nombre de collectivités concernées *
Minimum	0	0 à 199	86
Moyenne	103		
Maximum	463		
Minimum	0	200 à 499	62
Moyenne	51		
Maximum	243		
Minimum	0	500 à 1 999	57
Moyenne	46		
Maximum	153		
Minimum	3	2 000 à 9 999	16
Moyenne	29		
Maximum	129		
Minimum	10	≥ 10 000	3
Moyenne	36		
Maximum	52		

* Le total de collectivités est égal à 224. La communauté de communes de DINAN est constituée de 7 services d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2011 mais d'une seule entité au sens budgétaire.

L'analyse de ces chiffres montre que les annuités d'emprunts sont plus fortes en assainissement collectif qu'en eau potable, notamment pour les petites collectivités où les investissements souvent récents et le faible nombre d'abonnés viennent alourdir le budget du service.

Les indicateurs du service

Quelques indicateurs complémentaires pour le service de l'eau potable

■ INDICATEURS EAU POTABLE – ANNEE 2010

Sur la base de : 328 666 abonnés
(+ 1,62 % par rapport à 2009)

Production: 47 842 368 m³ (+ 1,09 % par rapport à 2009) dont 23 331 622 m³ en 2010 pour les 3 grosses retenues du Département (Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre, Syndicat Mixte de Kerné Uhel et Saint-Brieuc Agglomération).

Volumes mis en distribution dans les services de distribution du département : 44 340 571 m³ (- 0,82 % par rapport à 2009)

La différence entre les 2 valeurs s'explique par :

- les pertes d'eau sur les réseaux de production et d'interconnexion
- le fait que le Département des Côtes d'Armor est globalement exportateur (notamment vers le Département de l'Ille-et-Vilaine) avec plus de 3 040 000 m³ (2 300 000 m³ en 2009) exportés vers les 3 collectivités (Syndicat de Beaufort, Syndicat de la Rive Gauche et Syndicat de Production Ille et Rance).

Consommation : 35 216 241 m³
(- 1,01 % par rapport à 2009)

Linéaire de réseau : 18 384 km répartis en :

- 17 653 km de réseau de distribution
- 605 km de réseau d'adduction d'eau potable appartenant aux syndicats de production
- 202 km de réseau d'interconnexion départementale

Rendement primaire moyen : 79,4 % (contre 79,5 % en 2009)

Rendement du réseau de distribution : 84,0 % (contre 83,8 en 2009)

Perte Linéaire moyenne : 1,42 m³/j/km (contre 1,43 m³/j/km en 2009)

Branchements en plomb :

Nombre de branchements en plomb restants au 31 décembre 2010 : 7 725 branchements environ (contre 9 060 au 31 décembre 2009).

Ce nombre ne correspond pas exactement à la différence entre le nombre de branchements en plomb restant fin 2009 et le nombre de branchements renouvelés en 2010 car certaines collectivités ont remis à jour leur inventaire.

Environ 1 450 branchements en plomb ont été renouvelés en 2010 (contre 975 en 2009).

Observatoire national de l'eau

(www.services.eaufrance.fr)

Cet observatoire s'est mis en place fin 2009 avec la création d'un site internet « www.services.eaufrance.fr ».

Il est géré par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).

Son objectif est de permettre l'harmonisation et la synthèse à l'échelon national des principales données des services d'eau potable et d'assainissement, mais également de servir de support d'information aux usagers des services d'eau potable et d'assainissement.

Concernant les services d'eau potable, les indicateurs renseignés sont les suivants :

Abonnés	- Estimation du nombre d'habitants desservis - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³
Réseau	- Rendement du réseau de distribution - Indice linéaire des volumes non comptés - Indice linéaire de pertes en réseau - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Qualité de l'eau	- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Gestion du service	- Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service.

L'objectif annoncé au niveau national est d'atteindre 80 % de la population française couverte par la publication des données dans l'observatoire en 2012 et la totalité de la population française en 2014.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor est chargée de l'animation et de la gestion du site internet au niveau du département. Mais la montée en puissance de la publication des données sur le site internet ne pourra se faire sans la participation active de l'ensemble des collectivités.

Les indicateurs publiés par les services d'eau potable sont consultables par l'ensemble des usagers en se connectant sur le site internet « www.services.eaufrance.fr » et en cliquant sur les icônes « recherche d'un service » puis « rechercher un territoire ».

Les indicateurs disponibles pour un service d'eau potable se présentent de la façon suivante :

Indicateurs du service

Service

Désignation : eau potable

Année : 2009

Statut des données de l'année : Confirmé / publié

Informations complémentaires

Légende

Fiabilités saisies par la collectivité : ☐ Non défini ☒ A - Très fiable ☒ B - Fiable ☐ C - Peu fiable

Vérifications faites par la DDT : ☐ Non vérifié ☒ Sans anomalie apparente ☐ Présomption d'anomalie ☐ Anomalie

Données affichées : Données pertinentes

Commentaire général sur les données : Le commentaire général n'a pas été renseigné.

Indicateurs

Désignation	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Vérif.
Qualité de l'eau					
P101.0 - Nombre d'habitants desservis	12 000	hab	☒		☒
P101.1 - Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100	%	☒		☒
P102.1 - Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100	%	☒		☒
P108.3 - Protection de la ressource en eau	100	%	☒		☒
Réseau					
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	84	%	☒		☒
P105.3 - Volumes non comptés	1,3	m³/km/j	☒		☒
P106.3 - Pertes en réseau	1,2	m³/km/j	☒		☒
P107.2 - Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,1	%	☒		☒
P103.2 - Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	50	unité	☒		☒
Abonnés					
P101.0 - Nombre d'habitants desservis	12 000	hab	☒		☒
P102.0 - Prix du service au m³	2,45	€/m³	☒		☒
P151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service read			☒		☒
Gestion financière					
P109.0 - Montant des actions de solidarité		€/m³	☒		☒

Au 1^{er} février 2012, le taux de couverture de publication des indicateurs pour la population costarmoricaine est la suivante :

	Exercice 2009	Exercice 2010
Eau potable	100 %	82 %
Assainissement collectif	78 %	50 %

Observatoire de l'eau des Côtes d'Armor

VEILLE REGLEMENTAIRE

DDTM 22

ANNEE

2010

Plafonnement de la part fixe

Information sur le plafonnement de la part fixe des services d'eau potable et d'assainissement collectif (application de la disposition de la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006).

■ ARRETE DU 6 AOUT 2007

Public concerné : abonnés des immeubles à usage principal d'habitation.

L'arrêté fixe un montant maximal de l'abonnement (part fixe) pour la facturation de l'eau et de l'assainissement collectif : il ne devra pas dépasser une certaine proportion du coût du service pour une consommation de 120 m³.

Plafonnement de la part fixe par rapport au coût global du service :

	Plafonnement de la part fixe par rapport au coût global du service	
	A compter du 21 septembre 2009	A compter du 1 ^{er} janvier 2012
Communes rurales Groupements intercommunaux comportant une majorité de communes rurales	50 %	40 %
Autres communes et groupements communaux	40 %	30 %

■ QUELQUES PRECISIONS

Ne sont pas concernés par le présent arrêté :

- les usagers non domestiques :

→ possibilité d'appliquer des montants d'abonnement dépassant le plafond applicable : création d'un « tarif usagers non-domestiques » distinct du « tarif usagers domestiques ».

- les services d'assainissement non collectif

- les communes touristiques (stations classées au sens de l'article L133-11 du code de l'Environnement)

Plafonnement de la part fixe

Application du plafond :

- Le plafond s'applique indépendamment pour le service d'eau potable et le service d'assainissement collectif.

Coût du service pour une consommation annuelle de 120 m³ : il s'agit du coût du service pour la « distribution de l'eau » et pour la « collecte et le traitement des eaux usées ».

Le coût du service n'inclut pas :

- les redevances de l'Agence de l'Eau
- les autres redevances ou taxes éventuelles (exemple : redevance SDAEP).

■ SITUATION DANS LE DEPARTEMENT SUR LA BASE DES TARIFS AU 01/01/2011

A titre d'information, sur la base des tarifs au 01/01/2011, la situation dans le département est la suivante :

	Collectivités ayant un ratio abonnement / facture 120 m ³		
	> 50 %	> 40 % et < 50 %	> 30 % et < 40 %
Eau potable	0	11	70
Assainissement collectif	13	25	43

Les collectivités ayant un ratio abonnement / facture 120 m³ supérieur à 50 % ne respectent pas l'arrêté du 6 août 2007.

L'ensemble des collectivités ayant un ratio abonnement/facture 120 m³ compris entre 40 % et 50 % et les **collectivités urbaines** ayant un ratio abonnement/facture 120 m³ compris entre 30 % et 40 % devront réfléchir à l'évolution de leurs tarifs. Elles ne respecteront plus l'arrêté du 6 août 2007 au 1^{er} janvier 2012.

Ces dispositions ne concernent pas les communes touristiques (classées au sens de l'article L 133-11 du Code de l'Environnement).

■ CONCLUSION POUR LES COLLECTIVITES

- Vérifier si les tarifs rentrent dans le cadre réglementaire
- Réfléchir à l'évolution des tarifs dans le cas contraire
 - conséquences financières pour le budget
 - avenant éventuellement nécessaire en cas d'affermage.

Branchements en plomb

■ PROBLEMATIQUE

En application du décret du 20 décembre 2001 conformément à la directive européenne du 3 novembre 1998, la concentration limite de plomb dans l'eau au robinet des consommateurs est fixée à :

- 25 microgrammes par litre, à compter du 25 décembre 2003,
- 10 microgrammes par litre, à compter du 25 décembre 2013.

Le plomb a été utilisé pour réaliser les branchements, essentiellement jusque dans les années 60, et dans certains cas jusqu'en 1995, date de l'interdiction formelle d'utilisation de ce matériau au contact de l'eau potable. Il n'a jamais été utilisé pour les canalisations en amont des branchements.

Le contact entre l'eau et le plomb conduit inévitablement à une dissolution plus ou moins importante du plomb par corrosion, en fonction de différentes conditions (diamètre et longueur du tuyau, temps de contact, caractéristiques physico-chimique de l'eau) et les études menées par les chercheurs montrent que **le remplacement des canalisations en plomb est nécessaire pour respecter la limite de concentration de 10 microgrammes par litre en 2013, même avec des eaux peu agressives.**

Pour éviter de fournir de l'eau d'une teneur en plomb supérieur à 10 mg/l, il est demandé aux collectivités de remplacer tous leurs branchements en plomb.

Les collectivités ne sont cependant responsables de la distribution de l'eau aux abonnés que jusqu'au compteur.

Ainsi les propriétaires des habitations sont responsables de la teneur en plomb de l'eau à leur robinet si leur installation comporte du plomb après le compteur.

■ DONNEES DEPARTEMENTALES

Fin 2010, il subsiste des branchements en plomb dans au moins 26 collectivités distributrices d'eau potable.

	2007	2008	2009	2010
Nombre de branchements en plomb restant en fin d'année	≈ 8 200	9 300	9 060	7 725
Nombre de branchements en plomb remplacés dans l'année	992	775	970	1 450

Branchements en plomb

DDTM 22

ANNEE
2010

La situation n'est pas alarmante.

On constate la prise de conscience grandissante des collectivités en 2010 avec une augmentation du nombre de branchements en plomb remplacés.

Le rythme de remplacement actuel ne suffira cependant pas pour tous les supprimer d'ici fin 2013.

Si cela n'est pas déjà fait, les collectivités concernées doivent accélérer les travaux de remplacement des branchements en plomb afin de tous les éliminer pour fin 2013.

Taux de TVA dans les services d'eau potable et d'assainissement collectif

L'article 13 de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011 relève le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 5,5 % à 7 % pour certains biens et services.

Un projet d'instruction a été mis en consultation publique le 3 janvier 2012 jusqu'au 13 janvier 2012. Le document définitif devrait sortir sous peu.

La fourniture d'eau par un réseau d'adduction reste soumise au taux réduit de 5,5 %. Le nouveau taux de 7 % s'applique sur les taxes, surtaxes et redevances perçues auprès des usagers des services d'assainissement.

La part collectivité, la part délégataire et la redevance modernisation des réseaux de collecte voit donc leur taux passer à 7 %.

Le statut de la redevance pollution n'est pas précisé dans l'instruction, s'appliquant à la facture d'eau il devrait conserver le taux de 5,5 %.

Pour l'assainissement, le changement de taux est applicable pour toute facture émise à partir du 1^{er} janvier 2012, en vertu du c du 2 de l'article 269 du CGI et même si les volumes facturés concernent la période 2011. Le projet d'instruction rédigé par la direction générale des finances publiques le rappelle.

Réglementation anti- endommagement des réseaux

DDTM 22

ANNEE
2010

Réglementation anti- endommagement des réseaux

Chaque année, plus de 100 000 dommages sont déplorés lors de travaux effectués au voisinage des 4 millions de kilomètres de réseaux aériens ou souterrains implantés en France. Ces incidents entraînent des arrêts de chantiers, une interruption des services publics et des perturbations de la circulation sur les voies publiques.

S'y ajoutent dans certains cas des dégâts matériels lourds, voire des victimes –salariés des entreprises ou riverains- comme l'a malheureusement illustré la série d'accidents meurtriers survenus fin 2007 et début 2008 à Niort, Bondy, Noisy-le-Sec et Lyon.

Ces endommagements démontrent que la réglementation censée les prévenir (décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991) n'est pas totalement adaptée et est insuffisamment appliquée. Un plan d'actions visant à réformer cette réglementation a donc été engagé.

L'un des axes essentiels de cette réforme est la mise en place d'un guichet unique dénommé « **reseaux-et-canalisations.gouv.fr** », télé-service accessible depuis internet et opéré par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

Il s'agit d'un véritable répertoire des réseaux, qui facilitera les déclarations de travaux que doivent effectuer les responsables de travaux auprès des exploitants de réseaux pour, qu'ensemble, ils puissent mieux prévenir tout endommagement. Ce guichet unique se substituera ainsi aux mairies, qui mettent actuellement à disposition des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux, sous format papier, les zones d'implantation des différents réseaux présents sur la commune.

Le guichet unique sera financé par une redevance, acquittée essentiellement par les exploitants de réseaux. Une franchise sera appliquée pour les réseaux de faible longueur.

Cette nouvelle réglementation concerne les services d'eau potable et d'assainissement collectif.

La première obligation consiste, d'ici au 31 mars 2012, à enregistrer les réseaux exploités auprès du guichet unique, et à y déclarer les longueurs de réseaux (arrêté du 12 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2010).

En cas de délégation du service, c'est le délégataire qui est chargé de l'enregistrement.

Observatoire de l'eau des Côtes d'Armor

ANNEXES

DDTM 22

ANNEE
2010

- ANNEXE 1 : Zoom sur les tarifs. Cartographie des tarifs d'eau potable et d'assainissement collectif par collectivité.

- ANNEXE 2 : Evolution des volumes produits, mis en distribution et consommés et des abonnés en eau potable depuis 2001 par collectivité distributrice.

- ANNEXE 3 : Carte des exploitants en eau potable et en assainissement collectif.

ANNEXE 1

Zoom sur les tarifs

Le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif est variable d'une collectivité à l'autre, en raison de facteurs techniques, géographiques, historiques... Son prix est fixé localement.

La présente annexe détaille les prix d'eau potable et d'assainissement collectif appliqués par collectivité dans le Département et donne quelques éléments d'explications sur la répartition géographique de ces tarifs.

■ TARIF D'EAU POTABLE

➤ Tarif d'eau potable et mode de gestion

La variation du prix du m³ d'eau potable en fonction du mode de gestion (régie ou affermage) sur la période 2006-2011 est synthétisée dans le tableau 7 :

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2011/2006	Évolution annuelle sur la période 2006/2011
TOTAL		1,755 €	1,807 €	1,831 €	1,869 €	1,879 €	1,893 €	7,86%	1,53%
REGIE	Total	1,482 €	1,545 €	1,569 €	1,603 €	1,624 €	1,654 €	11,61%	2,22%
	part collectivité	1,436 €	1,485 €	1,508 €	1,538 €	1,558 €	1,585 €	10,38%	1,99%
	redevance sdaep	0,046 €	0,060 €	0,061 €	0,065 €	0,066 €	0,069 €	50,00%	8,45%
AFFERMAGE	Total	1,859 €	1,913 €	1,935 €	1,976 €	1,980 €	2,007 €	7,96%	1,54%
	part fermière	1,024 €	1,035 €	1,042 €	1,046 €	1,027 €	1,022 €	-0,20%	-0,04%
	part collectivité	0,765 €	0,800 €	0,814 €	0,849 €	0,871 €	0,901 €	17,78%	3,33%
	redevance sdaep	0,070 €	0,078 €	0,079 €	0,081 €	0,082 €	0,084 €	20,00%	3,71%

-Tableau 7-

On observe en 2011 que le prix du m³ d'eau potable (base 120 m³, en € HT et hors redevance de pollution) est plus élevé pour les collectivités en affermage que pour les collectivités en régie (2,007 € HT/m³ contre 1,654 € HT/m³).

Il convient cependant de rester prudent sur l'interprétation de ce résultat.

Car, d'une part, le poids de villes comme SAINT-BRIEUC et LANNION à l'habitat dense tend à abaisser le prix de la régie.

Et d'autre part :

- la délégation de service public est souvent utilisée lorsque l'exploitation des ouvrages se complexifie, ce qui conduit à avoir des prix plus élevés
- les performances d'exploitation et les indicateurs sont souvent moins bons dans des petites régies communales isolées ne disposant que de peu de moyens et compétences techniques.

A noter également que sur la période 2006-2011, la part de la régie est passée de 27,7% à 32,2% des abonnés.

L'analyse du tableau 7 montre également que sur la période 2006 à 2011, le prix des collectivités exploitées en régie augmente plus vite que pour celles exploitées en affermage (augmentation + 2,22 %/an pour la régie contre une augmentation de 1,54 %/an pour l'affermage).

De plus, la part revenant strictement au fermier a légèrement diminué sur la période 2006-2011 malgré l'inflation (baisse de - 0,04 %/an).

Cette diminution s'explique par une baisse quasi généralisée des tarifs fermiers suite à la passation des délégations de service public sur cette période et notamment depuis 2008.

Dans le même temps, la part collectivité augmente beaucoup plus vite lorsque celle-ci est en affermage (+ 3,33 %/an sur la période 2006-2011 pour l'affermage contre + 1,99 %/an pour la régie).

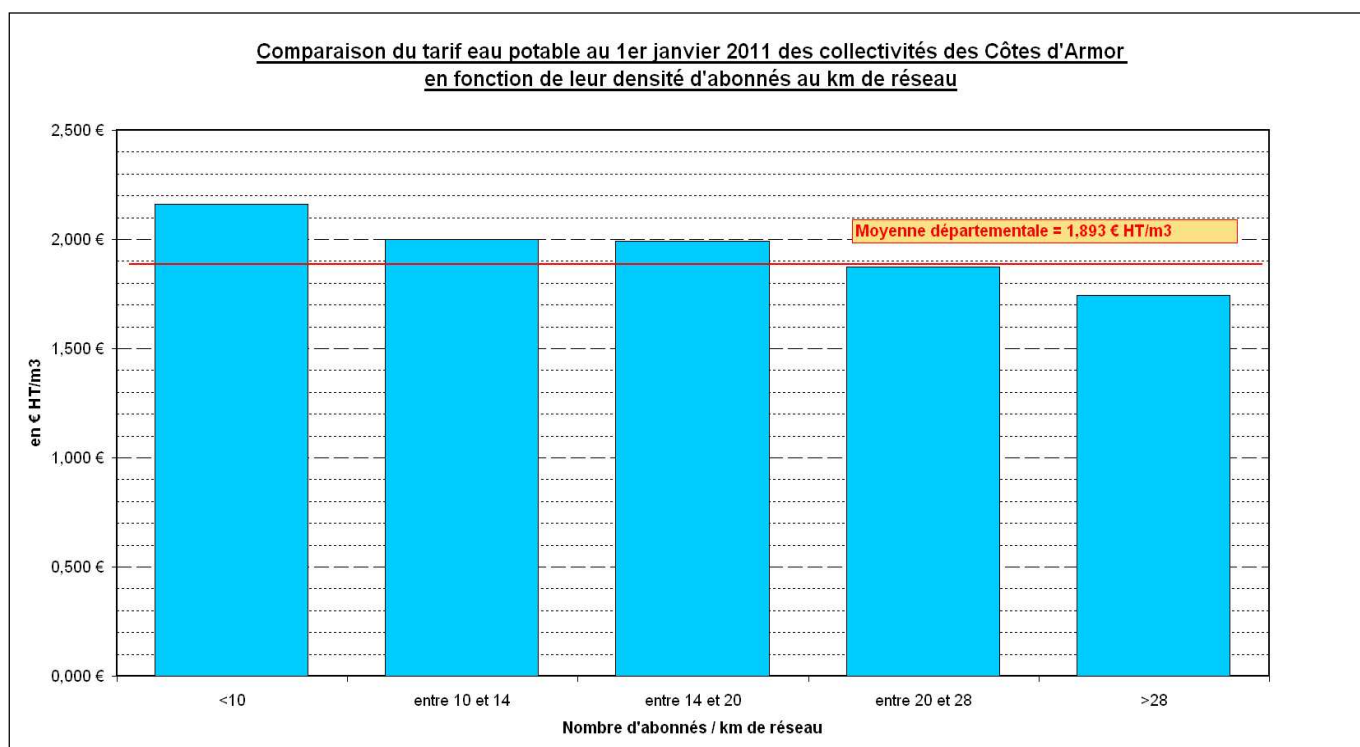
Les collectivités exploitées en affermage profitent très souvent de la baisse du tarif de leur contrat d'affermage pour augmenter leur part, sans incidence globale pour l'abonné. Cela permet à ces collectivités de dégager des marges financières afin de réaliser leurs investissements.

➤ Tarif d'eau potable et densité d'abonnés par km de réseau des collectivités

Le tableau 8 et le graphique 9 présentent l'évolution du tarif d'eau potable (prix au m³ sur la base d'une consommation de 120 m³, en € HT et hors redevance de l'Agence de l'Eau) des collectivités en fonction de leur densité d'abonnés par km de réseau.

densité d'abonnés par km de réseau de la collectivité				
27 collectivités <10	22 collectivités entre 10 et 14	20 collectivités entre 14 et 20	21 collectivités entre 20 et 28	23 collectivités >28
2,163 €	1,999 €	1,994 €	1,876 €	1,742 €

-Tableau 8-



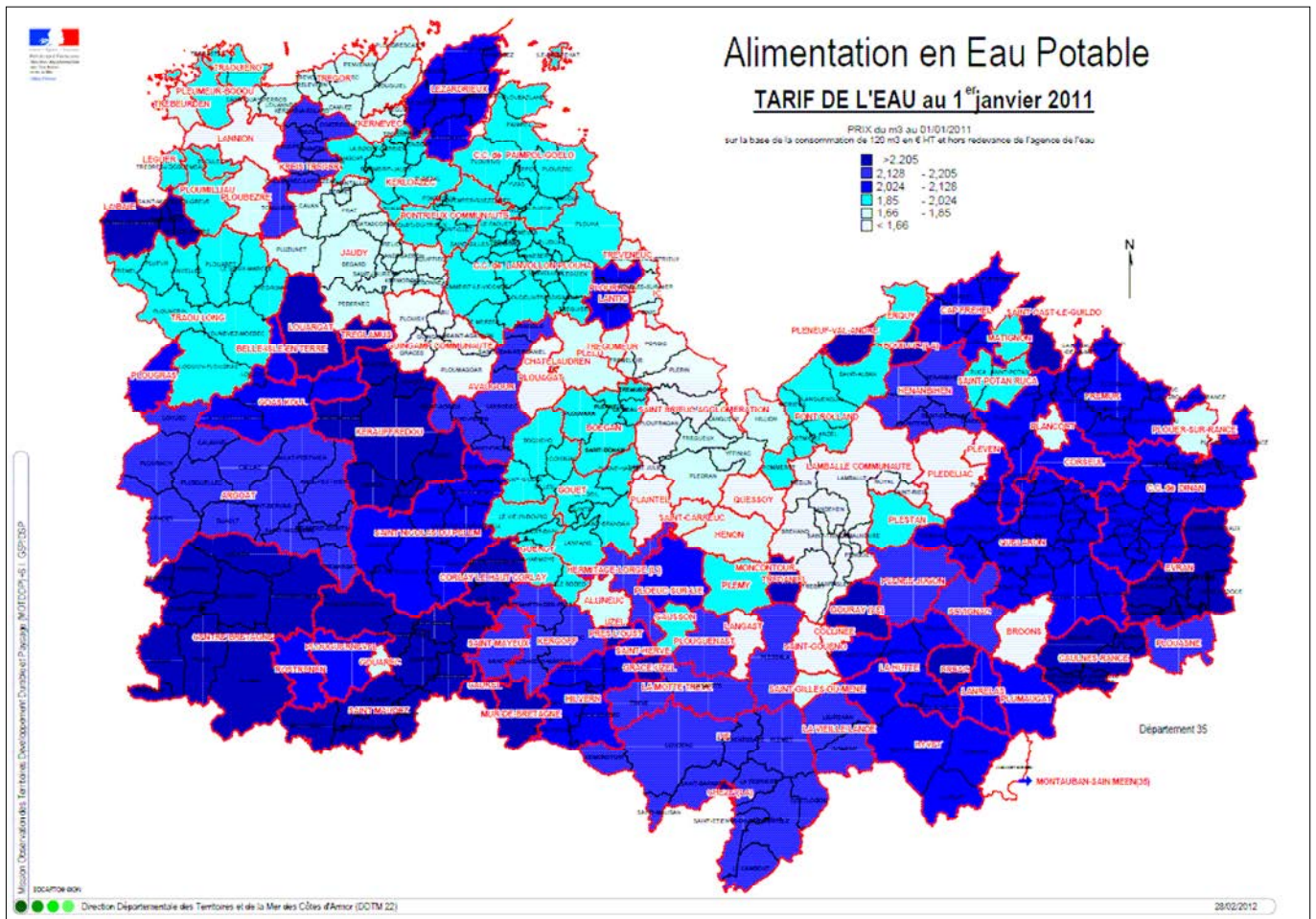
-Graphique 9-

Le graphique montre une bonne corrélation entre le tarif de l'eau potable et la densité d'abonnés par km de réseau d'une collectivité, les prix décroissant régulièrement avec l'augmentation du nombre d'abonnés.

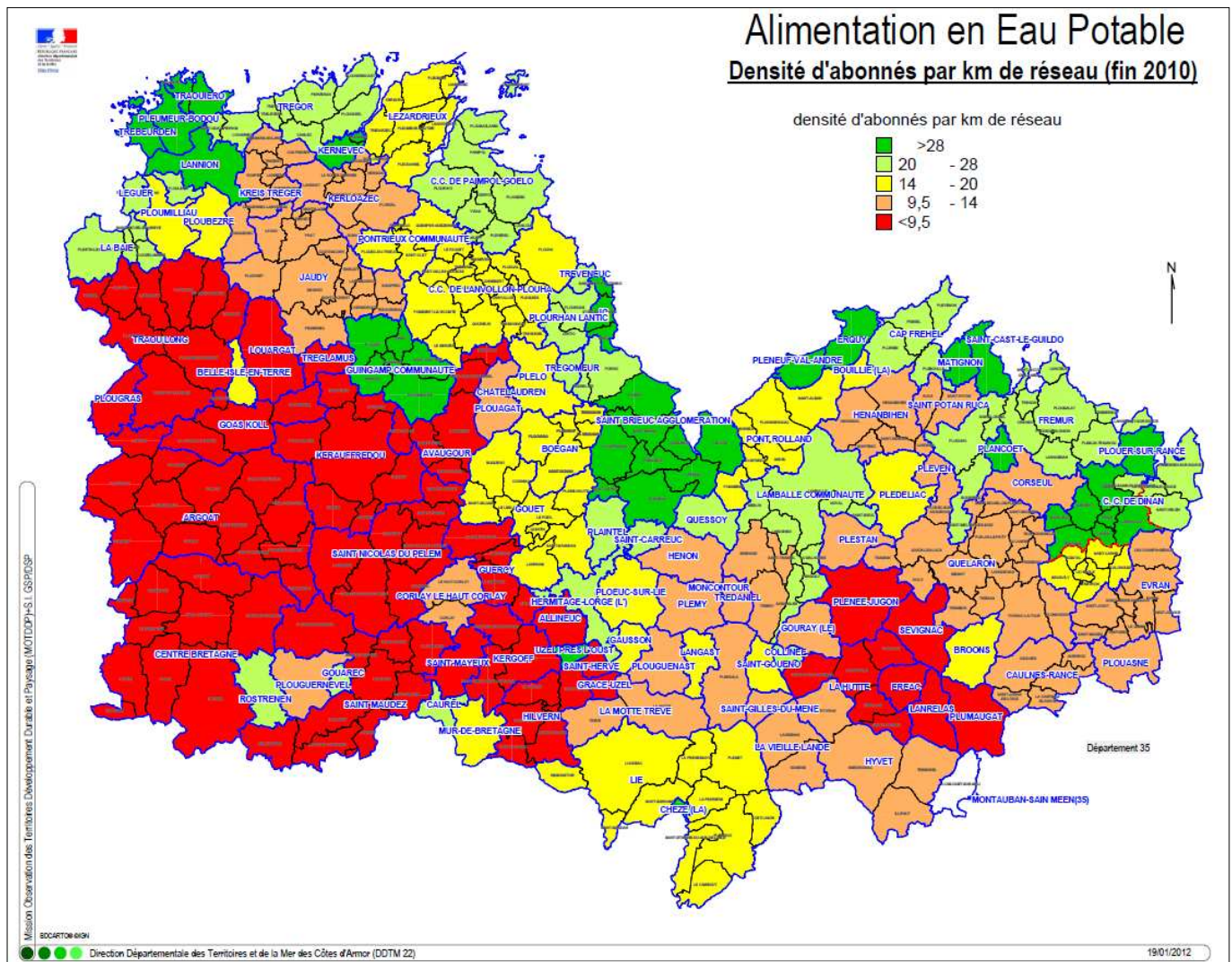
Le prix de l'eau potable passe de 2,163 € HT/m³ pour les collectivités représentant moins de 10 abonnés/km à 1,742 € HT/m³ pour celles ayant une densité supérieure à 28 abonnés/km.

La comparaison des cartes représentant le tarif d'eau potable au 1^{er} janvier 2011 par collectivité du département (carte 1) et la densité d'abonnés par km en 2010 par collectivité (carte 2) montre une bonne corrélation.

Les tarifs les plus bas sont généralement situés dans et autour des grandes villes à l'habitat plus dense et les tarifs les plus élevés se trouvent majoritairement dans la partie Sud du département, plus rurale et à l'habitat moins dense, notamment au Sud-Ouest du Département.



-Carte 1-



-Carte 2-

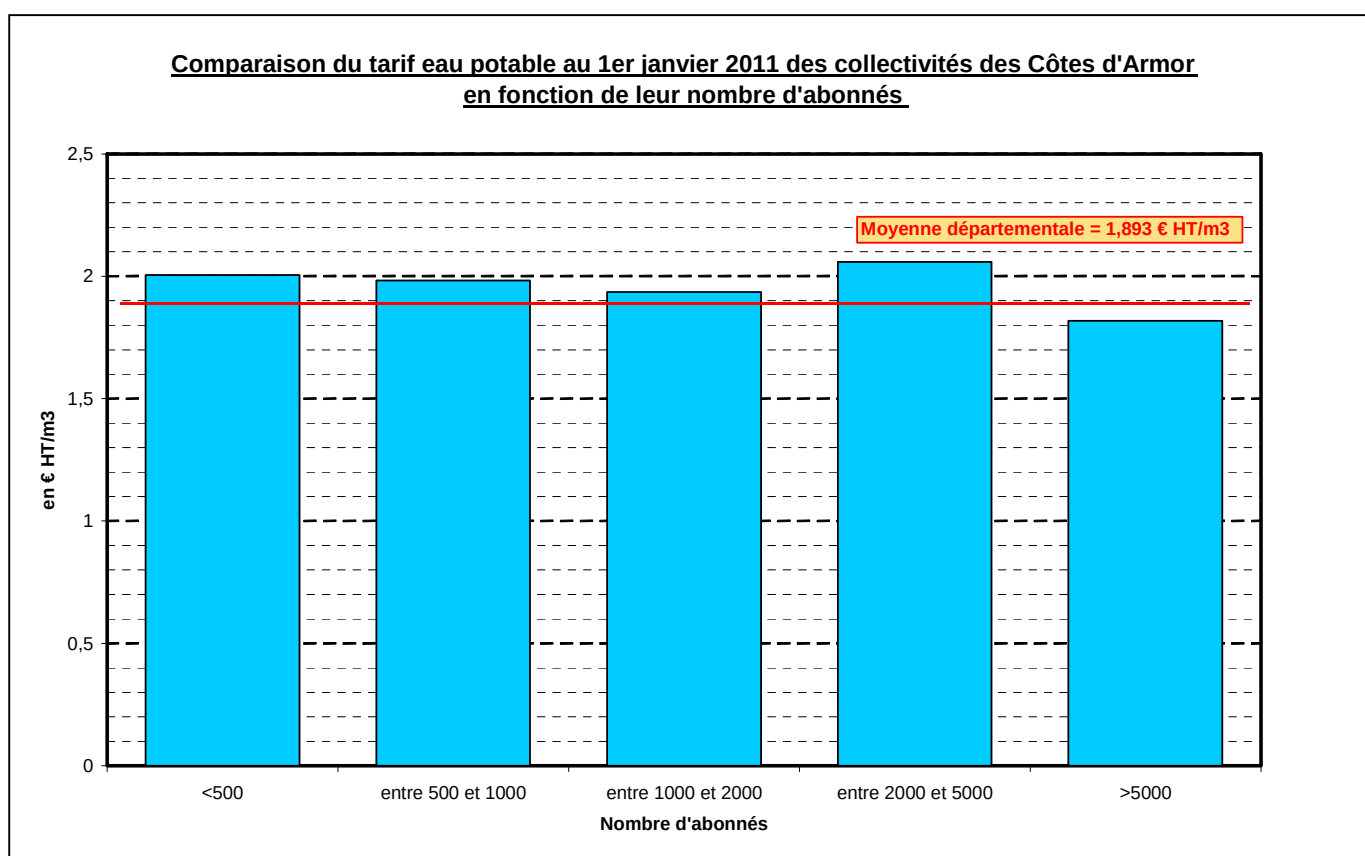
➤ Tarif d'eau potable et taille des collectivités (nombre d'abonnés)

Le tableau 9 et le graphique 10 présentent l'évolution du tarif d'eau potable des collectivités en fonction de leur nombre d'abonnés :

Nombre d'abonnés de la collectivité				
21 collectivités <500	23 collectivités entre 500 et 1000	24 collectivités entre 1000 et 2000	24 collectivités entre 2000 et 5000	21 collectivités >5000
2,005 €	1,983 €	1,936 €	2,059 €	1,818 €

-Tableau 9-

La corrélation entre le prix de l'eau potable et la taille de la collectivité n'est pas évidente et on constate que l'effet d'échelle joue assez peu.



-Graphique 10-

Les prix les plus élevés sont pratiqués dans la classe des collectivités de 2 000 à 5 000 abonnés (en majorité constituée par de gros syndicats ruraux à l'habitat peu dense).

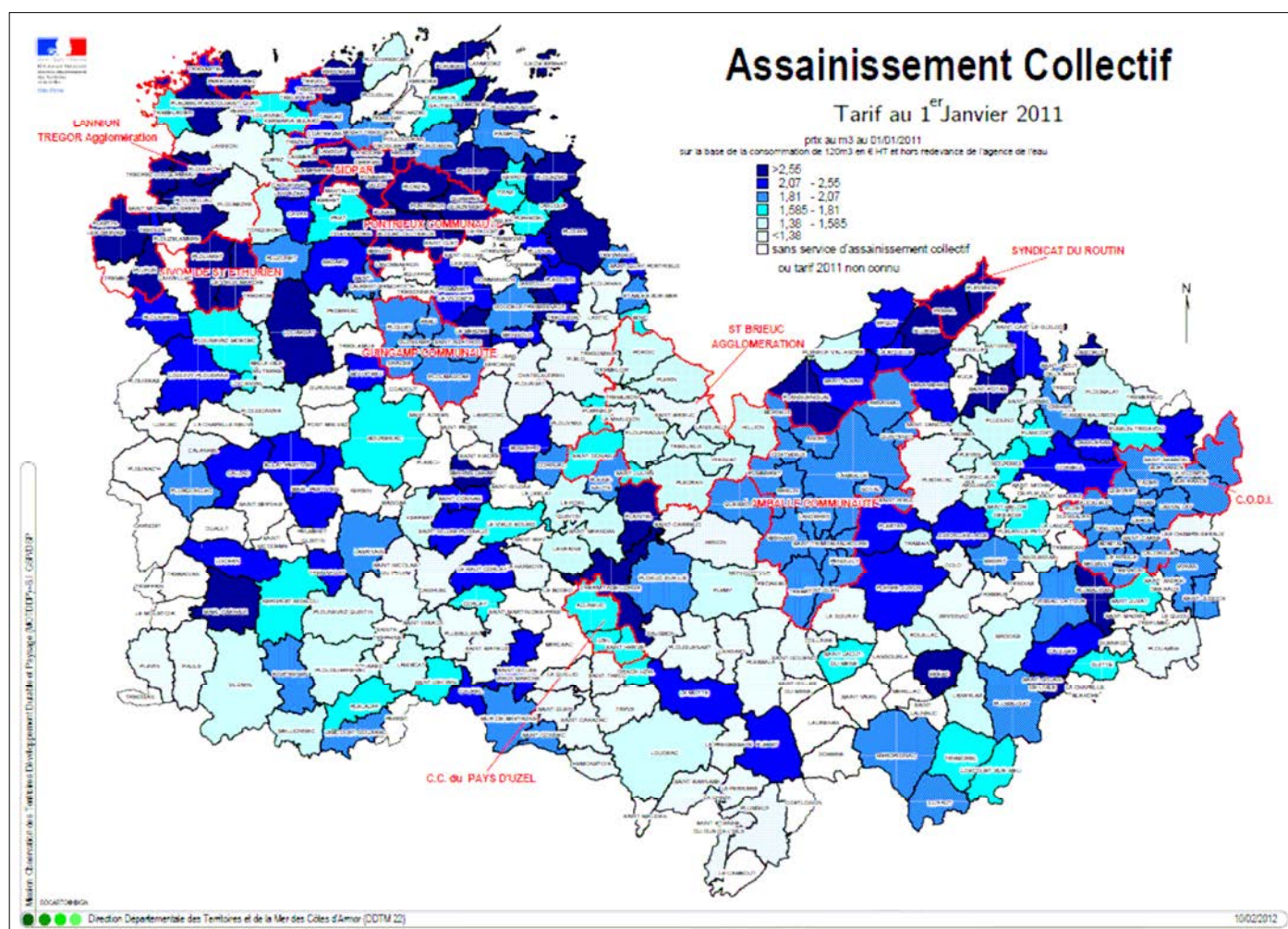
Les prix les plus bas sont observés dans les plus grosses collectivités (> 5 000 abonnés). Mais cette catégorie regroupe aussi principalement les grosses villes du département à l'habitat plus dense et c'est donc là aussi la densité d'abonnés qui rentre en compte.

■ TARIF D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En assainissement collectif, la densité d'abonnés par km de réseau n'est plus un paramètre pertinent du fait de la réflexion réalisée en amont sur le zonage de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Par contre, le prix d'une collectivité sera influencé par son caractère touristique. La présence d'une forte population estivale oblige en effet ces collectivités à surdimensionner les ouvrages de traitement, ce qui se traduit par des tarifs plus élevés.

La carte 3 présentant les tarifs d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2011 par collectivité montre que les prix sont généralement plus élevés sur la zone littorale la plus touristique.



-Carte 3-

ANNEXE 2

Evolution de la production, du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable sur la période 2001 - 2010

Dans le cadre de la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable, le Conseil Général des Côtes d'Armor en liaison avec les autres organismes publics (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, SDAEP, DDTM) a lancé une réflexion à très long terme (horizon 2030) sur la prévision des besoins futurs en eau potable du Département.

L'objectif de cette annexe est de fournir, en s'appuyant sur les données des services d'eau potable sur la période 2001 à 2010, des éléments d'information sur l'évolution de la production d'eau potable, du nombre d'abonnés des services d'eau potable et de la consommation d'eau potable à l'échelle du Département mais également par secteur géographique.

■ CONDITIONS CLIMATIQUES DANS LES COTES D'ARMOR SUR LA PERIODE 2001 - 2011

La production et la consommation d'eau potable sont fortement liées aux conditions météorologiques. Il est donc pertinent dans l'analyse d'appréhender ce paramètre.

Le tableau 10 synthétise les données METEO FRANCE de la station de SAINT-BRIEUC sur la période 2002-2011.

années	ensoleillement annuel (en heures)	précipitations annuelles (en mm)	températures max juin/sept (en °C)					ensoleillement ju in/sept (en heures / mois)				
			juin	juillet	août	septembre	moyenne	juin	juillet	août	septembre	moyenne
2002	1532	810	18,8	20,5	20,2	19,4	19,7	153	164	152	206	169
2003	1829	614	22,4	22,5	24,8	21	22,7	199	189	230	209	207
2004	1549	855	20,6	19,9	21,9	19,5	20,5	253	153	138	173	179
2005	1672	647	20,9	21,3	21,3	20,5	21,0	234	197	247	180	215
2006	1559	685	20,3	23,9	20,6	21,8	21,7	245	232	144	134	189
2007	1462	839	18,6	19,9	19,7	18,2	19,1	94	153	186	153	147
2008	1595	885	18,8	21,2	20,6	17,6	19,6	221	196	121	179	179
2009	1642	805	19,5	21,4	21,3	18,8	20,3	217	159	165	153	174
2010	1746	727	19,3	22,6	21	19,8	20,7	269	214	136	189	202
2011	1657	448	19,2	20,1	21	21,7	20,5	165	192	153	165	169
valeurs maximales (depuis 1971)	1829	1030	22,4	23,9	24,8	21,8		288	232	247	226	
moyenne	1512	738	18,2	20,7	21,1	18,7	19,7	186	188	185	150	177
valeurs minimales (depuis 1971)	1346	448	17,1	19,4	18,2	16,0		94	123	121	103	

-Tableau 10-

L'analyse de ce tableau montre :

- que les années 2003 et 2006 sont marquées par des étés chauds avec période de canicule ;
- que l'année 2011, sans été particulièrement chaud ni ensoleillé, est remarquable par sa sécheresse (448 mm de précipitations annuelles, soit l'année la plus sèche depuis au moins 50 ans) ;
- qu'à contrario, l'année 2007 a été particulièrement morose (ensoleillement annuel et estival faible, précipitations annuelles au-dessus de la norme, températures estivales basses).

■ EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le Département est marqué par des réserves d'eaux souterraines peu productives du fait de son contexte géologique (sauf le cas particulier de la nappe sédimentaire des Faluns au Sud-Est du département).

La production d'eau potable provient essentiellement des eaux de surface.

Pour pallier l'insuffisance du débit de certains cours d'eau en étiage, ont été construits dans les années 70, plusieurs grands barrages sur l'Arguenon, le Blavet, le Gouët et le Guinefort. La capacité totale de stockage de ces retenues est de 24,3 millions de m³.

Aujourd'hui, la production d'eau potable du département s'appuie sur 4 usines d'eau potable prélevant de l'eau dans ces retenues, sur une quinzaine d'usines de traitement utilisant une eau brute prélevée en rivière au fil de l'eau et sur des ressources souterraines quand cela s'avère possible (voir tableau 11).

	capacité de production nominale fonctionnement (20h/jour)		Volume produit en 2010	
origine de l'eau brute	(en m3/j)	en % de la capacité totale de production	en m3	en % du volume total produit
retenues	103 000	49,5%	26 403 739	55,2%
eau de surface (au fil de l'eau)	64 600	31,1%	13 424 265	28,1%
eau souterraine	40 400	19,4%	8 014 364	16,8%
TOTAL	208 000	100%	47 842 368	100%

-Tableau 11-

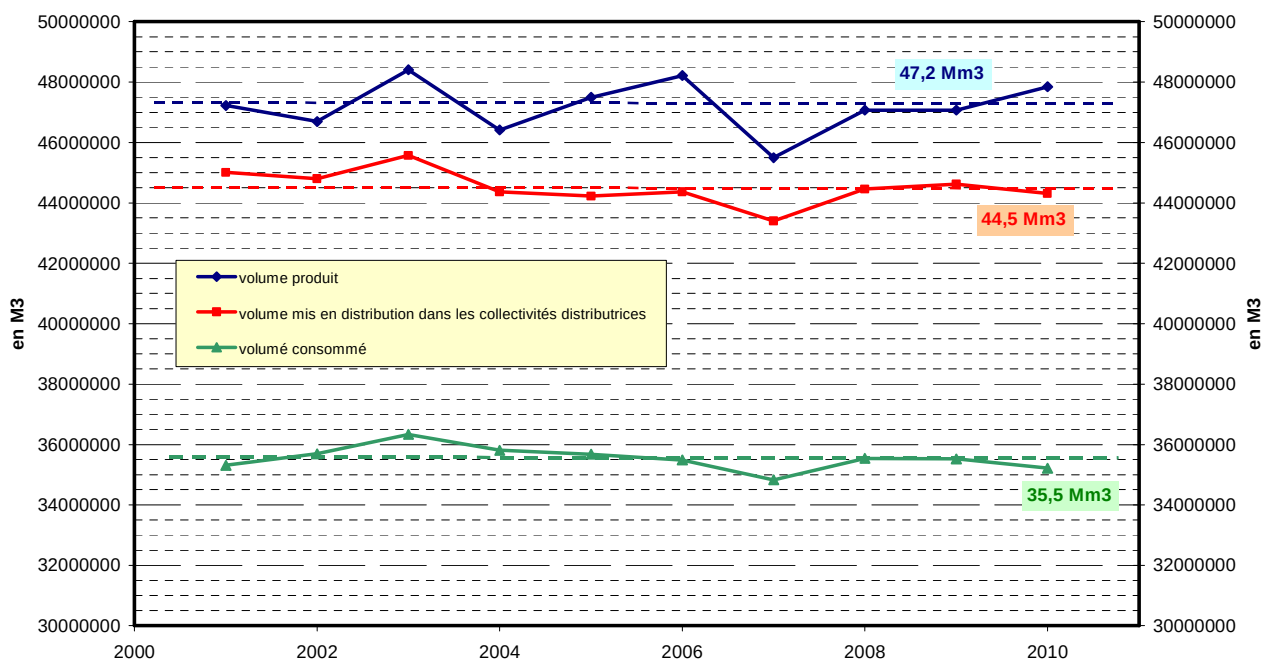
La capacité de production nominale totale dans le Département est de 208 000 m³/jour.

En 2010, plus de 83 % de l'eau potable produite provient d'une ressource d'eau de surface.

Sur la période 2001-2010, la production d'eau potable moyenne du Département se situe autour de 47,2 millions de m³ (voir graphique 11).

Cette production varie avec les conditions climatiques. On note ainsi deux pics de production supérieurs à 48 millions de m³ en 2003 et 2006 (années avec période de canicule estivale) et une faible production en 2007 de 45,5 millions de m³ (conditions météorologiques médiocres).

Evolution des volumes produits, des volumes mis en distribution et des volumes consommés dans les Côtes d'Armor (de 2001 à 2010)



-Graphique 11-

La production départementale est également influencée par la demande en eau potable de l'Ille et Vilaine.

Cet export représente chaque année un volume situé entre 1,5 millions de m³ et plus de 3 millions de m³ en fonction des conditions météorologiques.

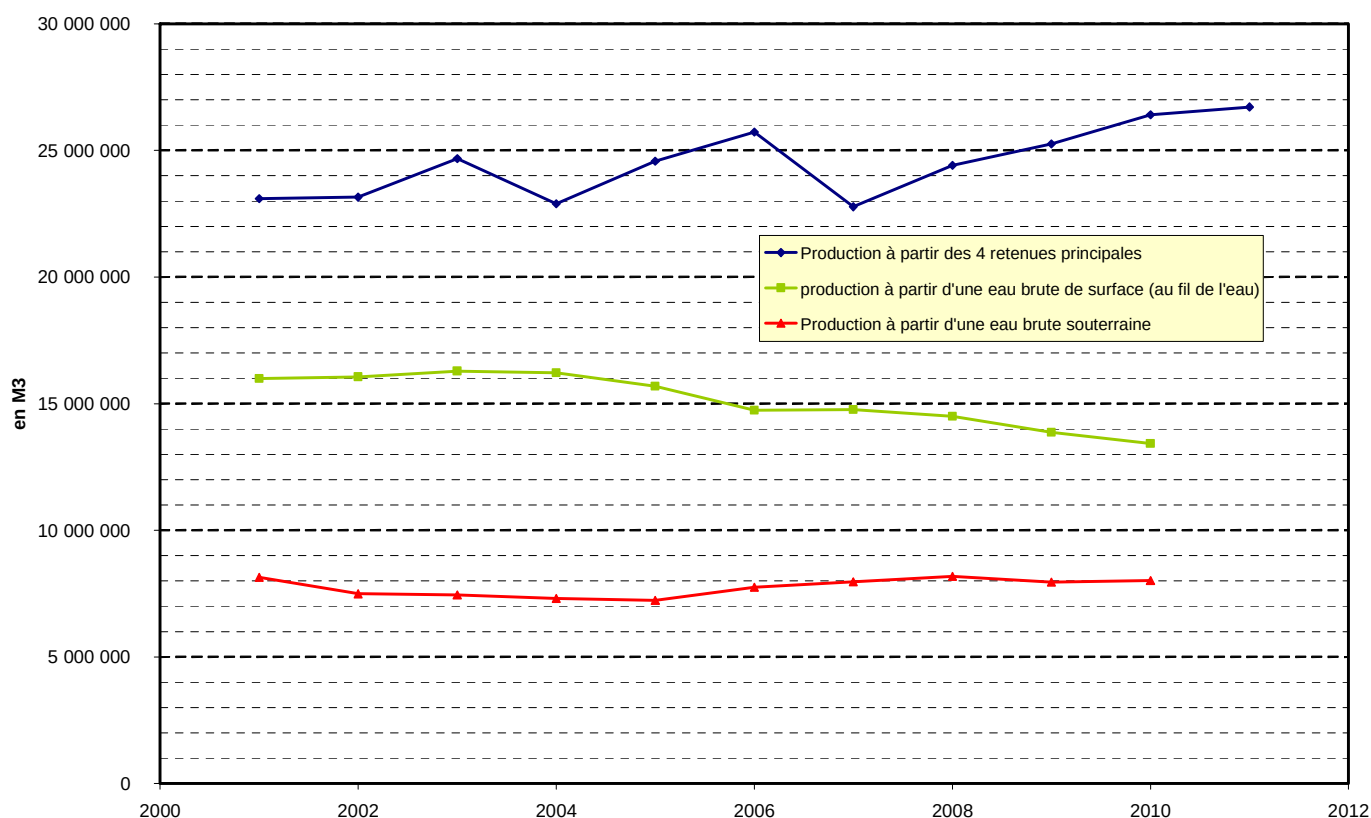
Il devrait néanmoins diminuer avec la mise en service de l'usine de traitement d'eau potable de Bois Joly (Syndicat Mixte de production d'eau potable de la Côtes d'Emeraude -35-) début 2012.

A noter que le prélèvement effectué pour le bassin rennais à partir de la retenue de Rophemel (de l'ordre de 9 millions de m³) n'est pas comptabilisé dans ce bilan.

Les volumes mis en distribution dans les collectivités des Côtes d'Armor se situent en moyenne autour de 44,5 millions de m³ et les volumes consommés en moyenne autour de 35,5 millions de m³.

Volumes produits, mis en distribution et consommés évoluent logiquement de la même façon avec les aléas climatiques et sont globalement assez stables sur la période 2001 à 2010.

Répartition de la production d'eau potable du Département des Côtes d'Armor **(de 2001 à 2010)**



-Graphique 12-

Concernant la répartition de la production selon l'origine de l'eau brute, on constate que l'eau produite à partir des principales retenues représente en 2010 plus de la moitié de la production totale (voir tableau 11 ci-dessus).

Cette part a tendance à augmenter depuis 2001 passant d'environ 23 millions de m³ produits à près de 27 millions de m³ en 2011 (voir graphique 12).

Ceci s'explique par la fermeture d'usines de production depuis 2005 -Pigeon Blanc à PLERIN fin 2005 (eau de surface provenant de la retenue du Gouët), prise d'eau sur le Bizien et usine du Chien Noir à BINIC fin 2008 (contentieux européen « Eaux brutes »)-

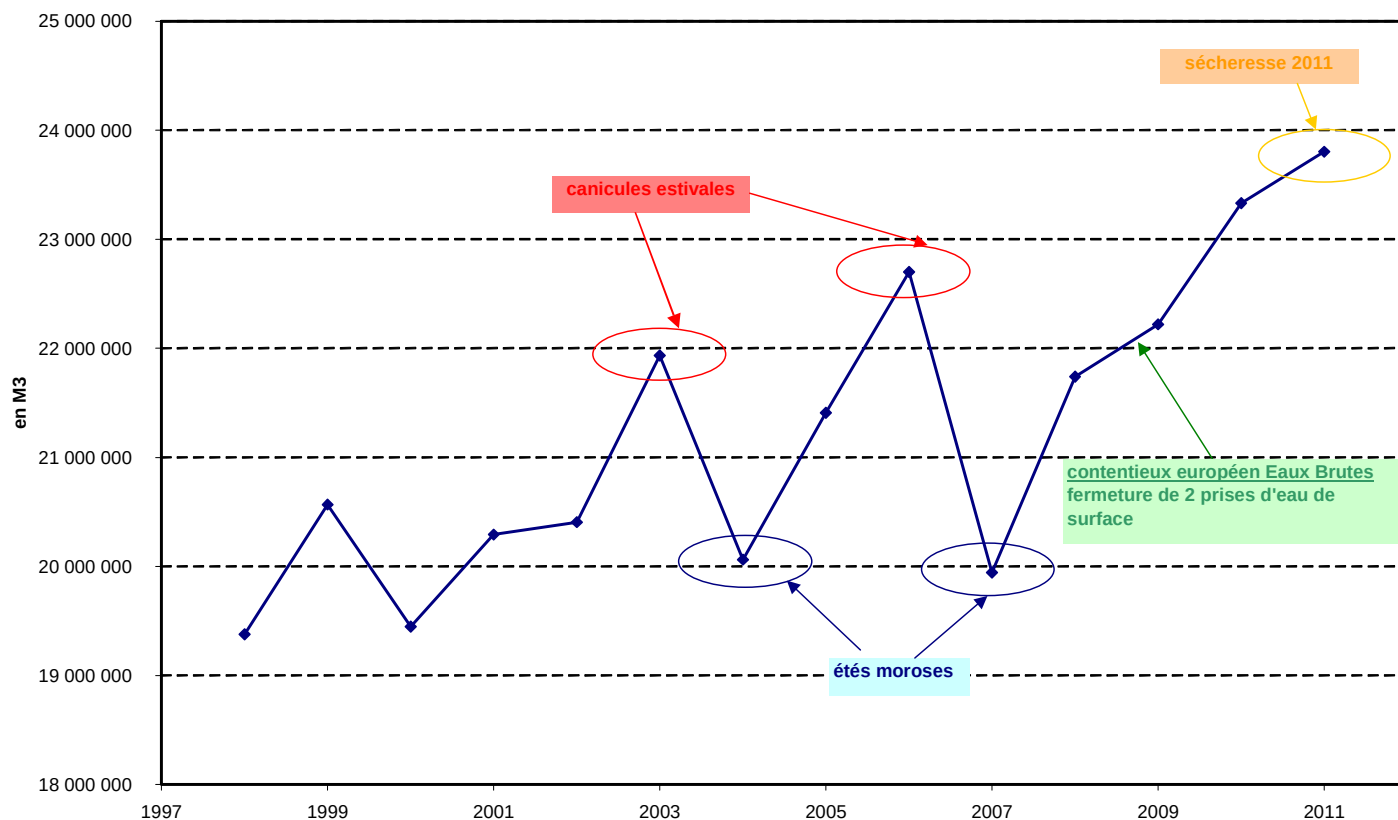
La production d'eau potable à partir des prises d'eau en rivière a ainsi diminué de plus de 16 millions de m³ en 2005 à 13,5 millions de m³ en 2010.

Dans le même temps, les usines de production liées aux 3 retenues interconnectées (Arguenon, Gouet et Blavet) ont augmenté leur capacité nominale de traitement :

- Kerné Uhel : extension de la capacité nominale de traitement de 600 m³/h à 900 m³/h en 2002,
- Saint Barthélémy : extension de la capacité nominale de traitement de 1 150 m³/h à 1 450 m³/h en 2009,
- Arguenon : extension de la capacité nominale de traitement de 1 650 m³/h à 2 200 m³/h en 2010.

La production à partir de la ressource souterraine représente environ de 15 % de la production annuelle et oscille autour de 7 à 8 millions de m³/an.

Evolution de la production d'eau potable à partir des 3 grosses retenues interconnectées (de 1998 à 2011)



-Graphique 13-

La production à partir des 3 barrages interconnectés varie énormément avec les données météorologiques - variations annuelles pouvant atteindre plus de 15 %-, avec des pointes de production en 2003 et 2006 (canicule estivale) et 2011 (sécheresse) et une faible production en 2007, inférieure à 20 000 000 m³ (voir graphique 13).

Ces variations sont beaucoup moins marquées pour les prises d'eau en rivière (bien que 3 d'entre elles soient particulièrement sensibles à l'étiage) et pour les ressources souterraines. Reste cependant à analyser les réactions de ces 2 types de ressources suite à la forte sécheresse 2011. Les données définitives de production de 2011 et 2012 seront à ce titre particulièrement intéressantes.

Les variations importantes de la production d'eau potable liées aux 3 barrages interconnectés en fonction des données climatiques montrent leur rôle essentiel sur la fourniture d'eau potable et l'importance qu'ils représentent en liaison avec les interconnexions dans la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

■ EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES

En 2010, le nombre d'abonnés en eau potable du Département est de 328 666.

Sur la période allant de 2000 à 2010, le nombre d'abonnés est passé de 276 622 à 328 666, soit une augmentation moyenne de + 1,74 %/an.

Sur la période allant de 1999 à 2009 (soit quasiment la même période), la population costarmoricaine est passée de 542 580 habitants à 587 519 habitants en 2009, soit une augmentation moyenne de la population de + 0,89 %/an (données INSEE).

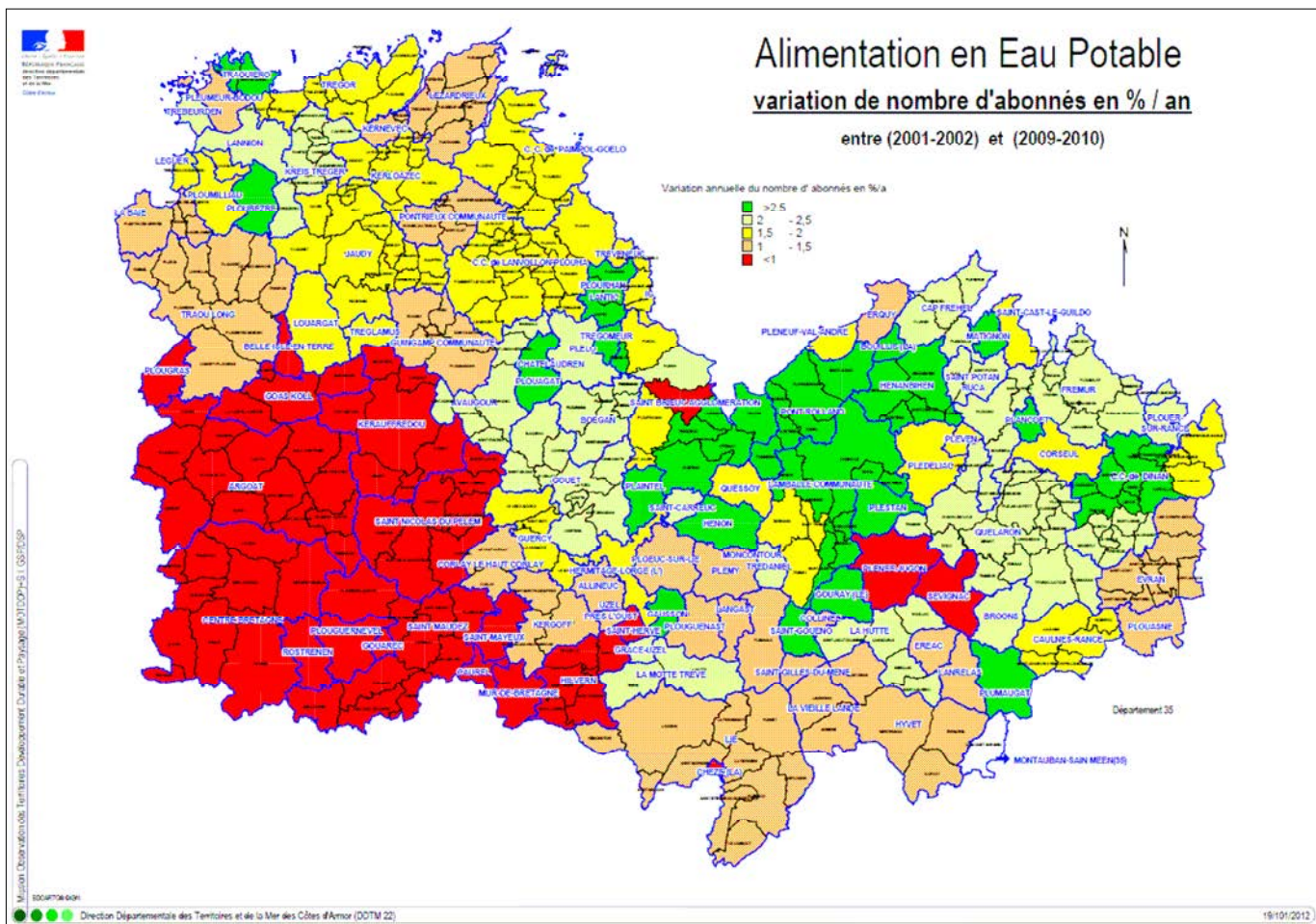
La différence d'augmentation moyenne entre abonnés et population tient en 3 explications :

- les résidents secondaires ne sont pas comptabilisés dans la population costarmoricaine alors qu'ils sont bien des abonnés du service d'eau potable,
- la mise en place de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable dans certaines collectivités conduit à une augmentation du nombre d'abonnés sans qu'il y ait augmentation de la population,
- de plus, on assiste aujourd'hui à un phénomène naturel de décohabitation (moins d'habitants par habitation du fait du vieillissement de la population).

L'évolution du nombre d'abonnés de 2001 à 2010 par collectivité distributrice (voir carte 4) montre que :

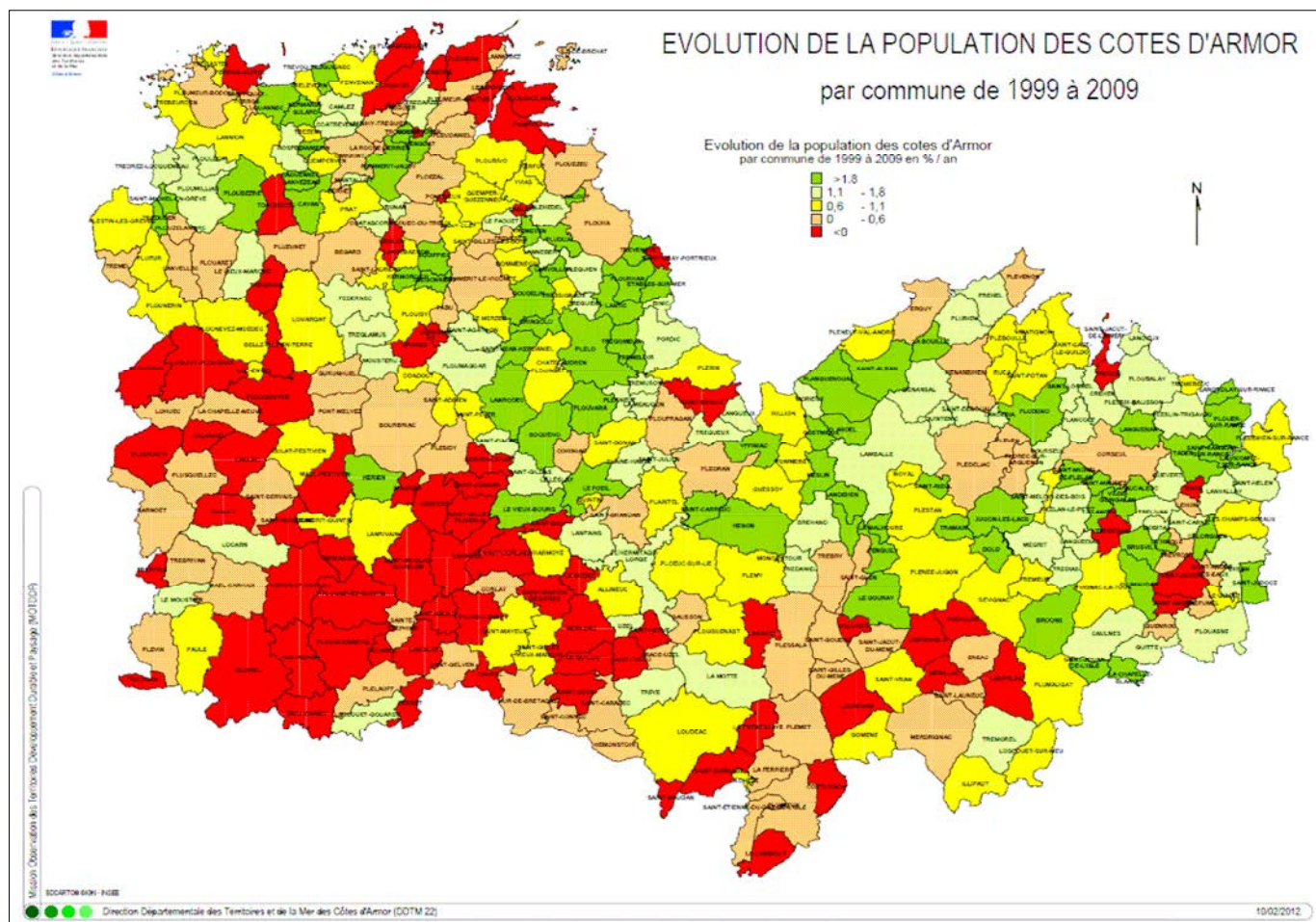
- les plus faibles augmentations se situent dans les collectivités situées au Sud-Ouest du département (augmentation < 1 %/an),
- le Sud du département connaît globalement les plus faibles augmentations (< 1,5 %/an),
- le Nord-Ouest du département (Trégor et Goëlo) présente globalement des augmentations moyennes (entre 1 et 2 %/an) avec des augmentations > 2 %/an autour de LANNION,
- les augmentations les plus fortes (supérieures à 2 %/an voire 2,5 %/an) se situent sur le littoral Est du département et autour des villes de SAINT-BRIEUC, LAMBALLE et DINAN.

De grandes similitudes géographiques apparaissent entre la variation du nombre d'abonnés d'eau potable et la variation de la population, même si l'approche se fait par collectivité pour les abonnés d'eau potable et par commune pour la population (voir carte 4 et carte 5).



-Carte 4-

On retrouve les mêmes aspects sur l'évolution de la population des communes entre 1999 et 2009 (voir carte 5).



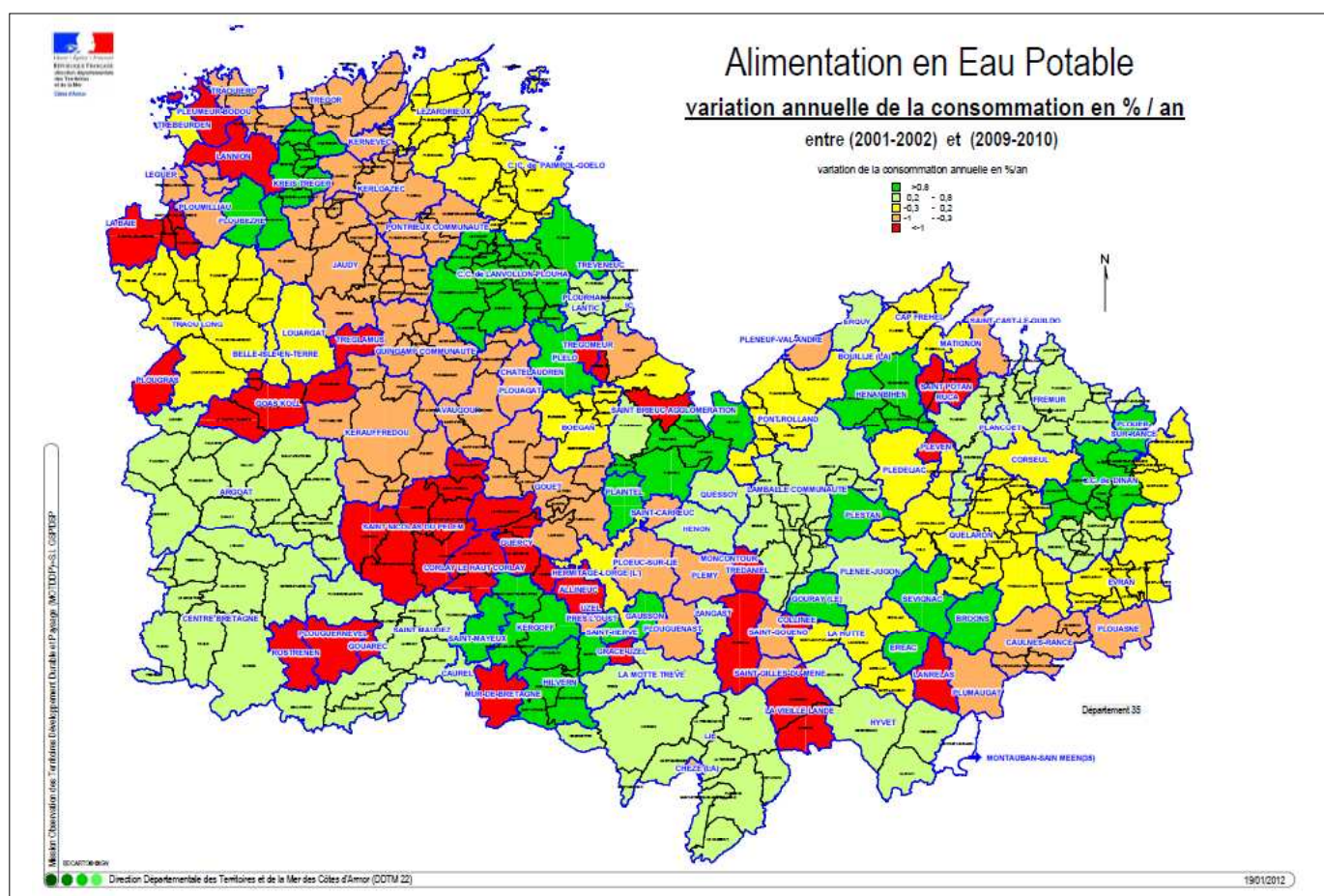
-Carte 5-

■ EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

En 2010, la consommation départementale d'eau potable est de 35 216 241 m³.

Entre 2001 et 2010, celle-ci est relativement stable autour de 35,5 millions de m³. Les plus fortes variations de consommation peuvent s'expliquer par des conditions climatiques atypiques (pic de consommation à 36,3 millions de m³ en 2003 année de la canicule 2003, baisse à 34,8 millions de m³ consommés en 2007, année marquée par une saison estivale particulièrement morose).

L'analyse de l'évolution de la consommation de 2001 à 2010 par collectivité distributrice (voir carte 6) ne paraît pas faire ressortir de logique précise.



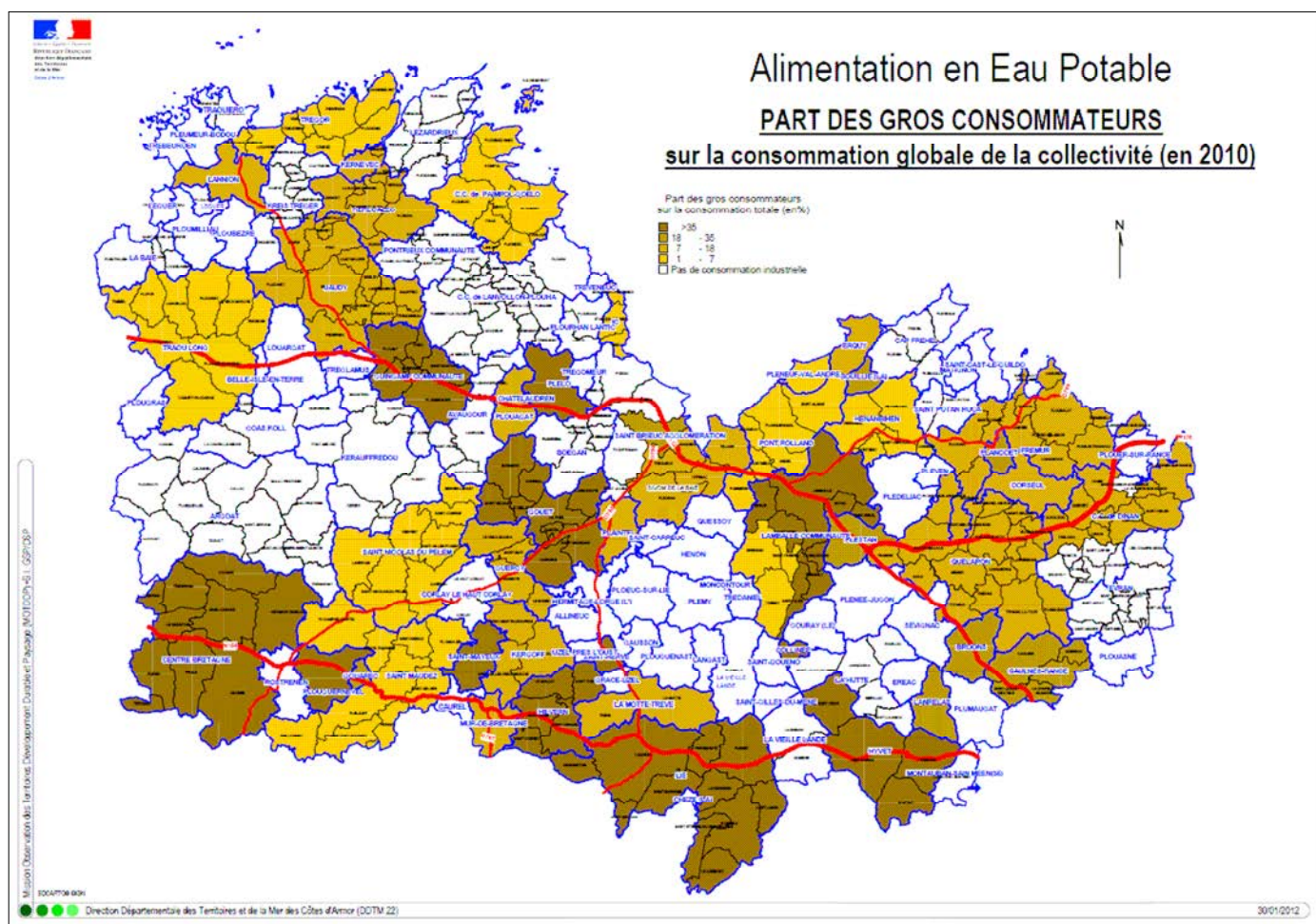
-Carte 6-

Il n'apparaît pas du tout le même type de variation très nette que pour le nombre d'abonnés.

Toutefois, les grandes lignes suivantes se dégagent :

- tendance à la baisse de la consommation dans le secteur Nord-Ouest (Trégor, Goëlo et autour de GUINGAMP),
- légère augmentation de la consommation sur le secteur ARGUENON,
- consommation sur la zone littorale autour de SAINT-BRIEUC (de PLOUHA à HILLION) plutôt en hausse même si sur SAINT-BRIEUC la consommation diminue,
- tendance à l'augmentation des volumes consommés sur les secteurs de KERNE-UHEL et du LIE au Sud du Département alors que le nombre d'abonnés sur ces 2 secteurs variait peu.

L'explication sur la légère augmentation des volumes consommés dans le Sud du Département provient probablement des gros consommateurs (consommateurs > 6000 m³, industriels principalement) qui jouent un rôle important sur l'évolution de la consommation des collectivités.



-Carte 7-

Au nombre d'environ 200 pour 6,3 millions de m³ consommés en 2010 (18 % de la consommation totale), ces gros consommateurs peuvent rapidement influencer à la hausse comme à la baisse la consommation d'une collectivité en fonction de la conjoncture économique.

Ces gros consommateurs se trouvent principalement le long des grands axes de transport (RN12, RN164, RN176, RD700... et liaison ferrée Brest-Paris). Ces axes de communication sont en effet un enjeu économique stratégique pour les industriels (voir carte 7).

■ GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES

En dehors de toute crise accidentelle (panne sur une grosse unité de production ou de pompage, casse sur un réseau majeur, pollution importante sur un cours d'eau entraînant la fermeture d'une prise d'eau...), l'alimentation en eau potable du Département doit également faire face aux aléas climatiques.

Les deux situations les plus critiques sont les suivantes :

- canicule estivale avec une pointe extrême de la consommation en été (exemple : année 2003),
- sécheresse importante entraînant une pénurie sur la ressource en eau (exemple : année 2011).

➤ Pointe extrême de consommation estivale

La consommation journalière moyenne d'eau potable dans le Département est d'environ 97 000 m³/j.

En été, les besoins moyens montent à 120 000 m³/jour.

En pleine période touristique avec période de canicule comme en 2003, la pointe extrême de la consommation journalière peut atteindre autour de 150 000 m³.

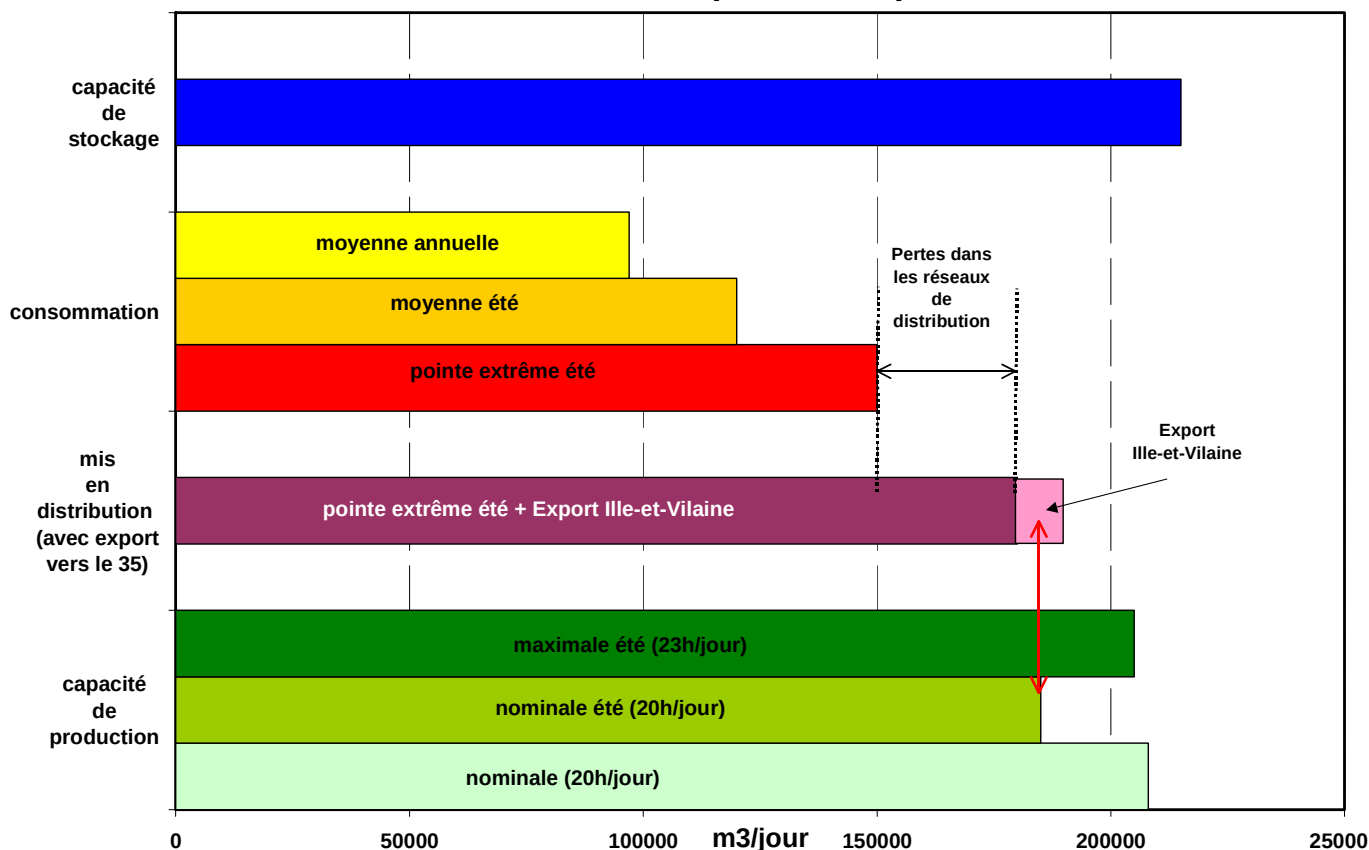
La production d'eau potable doit alors faire face à cette demande importante.

Pour livrer 150 000 m³ d'eau aux abonnés, en tenant compte de pertes d'eau dans les réseaux, il faut mettre en distribution 180 000 m³.

De plus, peuvent s'ajouter à ces 180 000 m³, les exports vers l'Ille-et-Vilaine qui représentent en pointe environ 10 000 m³/jour (même si par convention, l'alimentation du réseau d'eau costarmoricain est prioritaire sur les exports vers l'Ille-et-Vilaine, en cas de crise majeure).

C'est donc 190 000 m³/jour qui doivent être produits en période de pointe estivale (voir graphique 14).

Gestion de la fourniture d'eau potable en pointe extrême d'été



-Graphique 14-

La capacité nominale de production du département (base de fonctionnement = 20 h/jour) est de 208 000 m³/jour.

Mais, en été, cette capacité a tendance à baisser du fait d'une part de la sensibilité de 3 prises d'eau en rivière à l'étiage et d'autre part, de la diminution de la capacité de prélèvement dans les captages souterrains. Sur la période estivale, la capacité nominale de production est estimée à 185 000 m³/jour.

Ainsi, pour produire 190 000 m³/jour, il faut pousser les capacités de production de certaines usines (fonctionnement 23 h/jour) et on a, en été, une capacité maximale de production d'environ 205 000 m³/jour.

La situation est donc tendue dans le département en consommation de pointe extrême estivale.

La capacité de stockage des réservoirs du Département ($\approx 215\,000\text{ m}^3$, soit une grosse journée de consommation en pointe) permet de donner un peu de souplesse dans la distribution de l'eau, mais, en période de pointe extrême de consommation, le moindre problème peut s'avérer très préjudiciable.

Les solutions à envisager sont les suivantes :

- maintien des ressources en eau locales existantes
- Augmentation de la ressource en eau pérenne en été et automne.

Le Conseil Général mène actuellement des campagnes de recherches d'eau pour développer la ressource souterraine profonde. Des nouveaux forages sur PLEDRA et près de LAMBALLE seront à terme exploités.

- Amélioration des rendements de réseau pour économiser l'eau.
- Augmentation des capacités de stockage notamment dans les secteurs de consommation de pointe estivale.

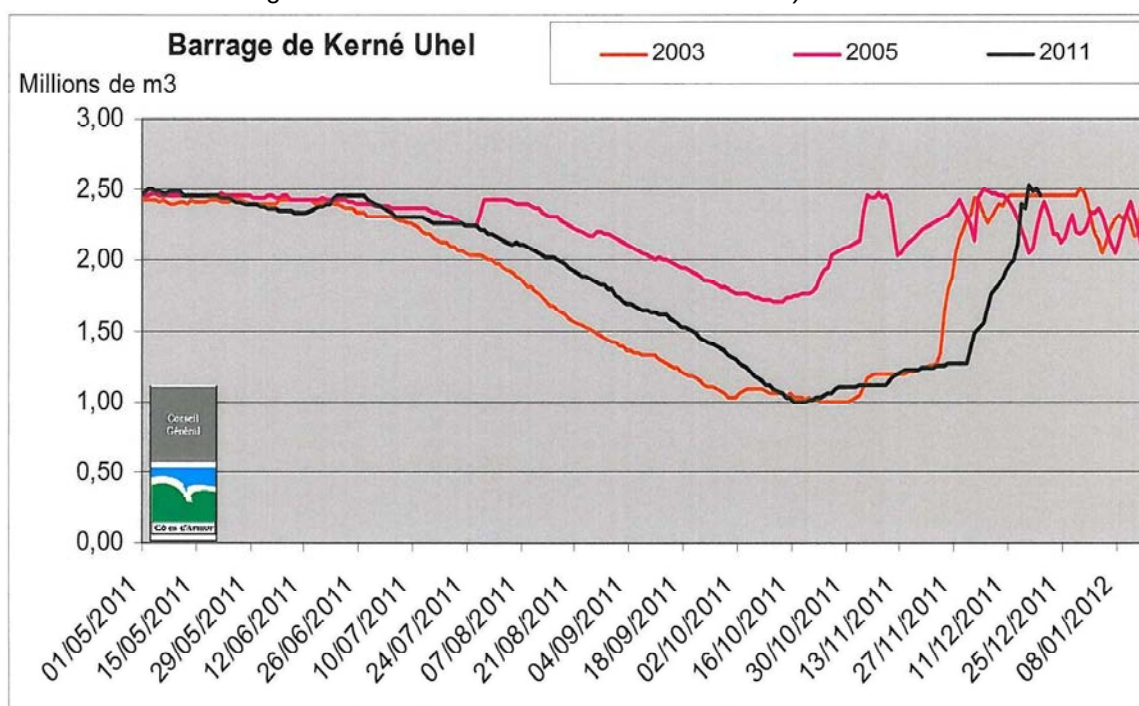
Celles-ci seront examinées dans le cadre de la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable prévu par le Conseil Général en 2012 et pour laquelle, le SDAEP a déjà proposé différentes solutions pour sécuriser par secteurs le service public d'eau potable .

➤ **Sécheresse**

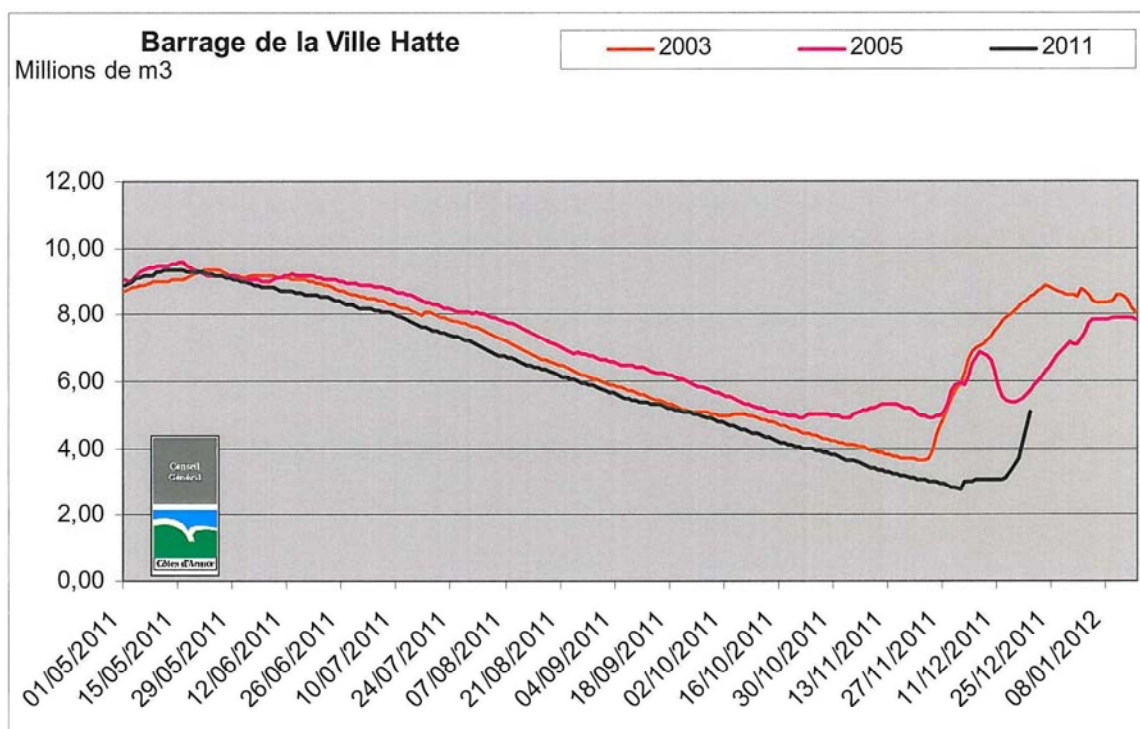
L'année 2011 avec sa sécheresse exceptionnelle (448 mm de précipitations annuelles sur SAINT-BRIEUC, - 40 % par rapport à la normale) a permis de démontrer l'efficacité du dispositif de desserte en eau départementale.

La situation a certes été tendue mais la capacité de stockage des 3 retenues principales et les interconnexions ont permis la continuité de l'alimentation en eau potable sans restriction de la consommation d'eau et la régulation de la ressource en eau par secteurs.

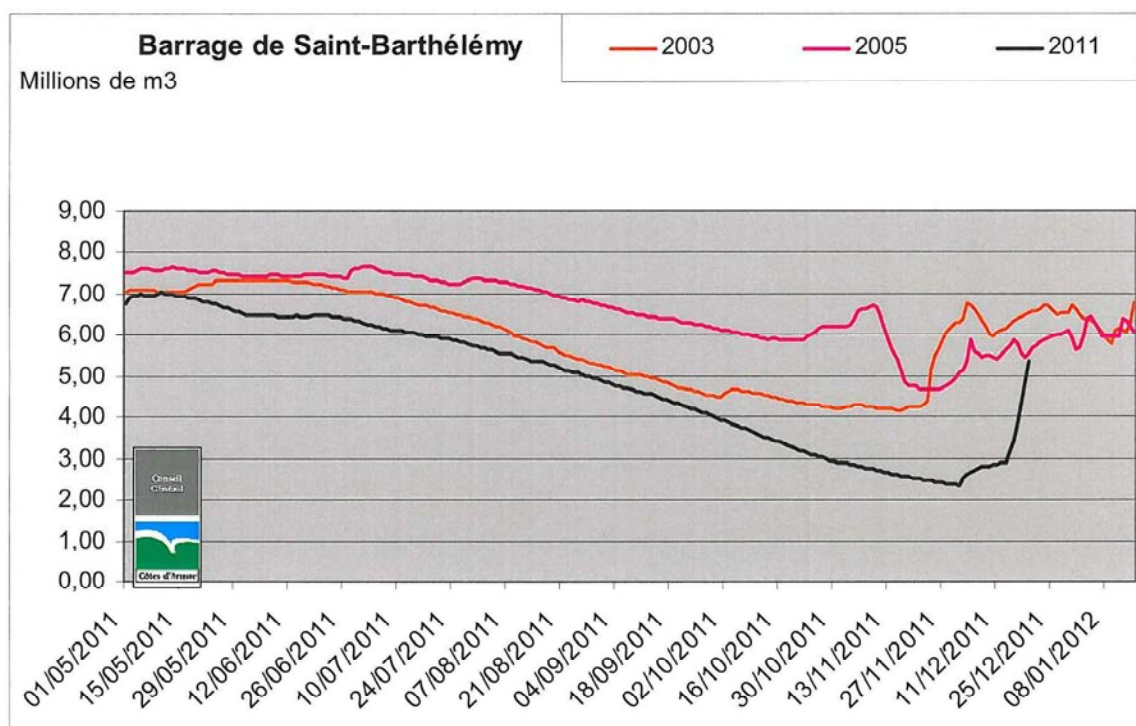
Au plus fort de la sécheresse, fin novembre, il restait encore environ 2 mois de stockage d'eau dans les 3 principales retenues Kerné-Uhel, Arguenon et Saint-Barthélémy (voir graphiques 15, 16 et 17 du suivi du niveau d'eau dans les barrages -Source des données : Conseil Général-).



-Graphique 15-



-Graphique 16-



-Graphique 17-

La situation de 2011 doit cependant inciter à la vigilance.

L'augmentation de la ressource en eau pérenne en période de fort étiage et l'amélioration du rendement des réseaux s'avèreraient, dans ce contexte également, pertinents.

L'année 2012 sera à surveiller particulièrement. Début février, les niveaux des nappes d'eau sont bas pour la saison. La gestion des stocks des barrages sera particulièrement importante, surtout si l'été est chaud.

La conjugaison de la sécheresse et de la chaleur estivale pourrait alors rendre l'alimentation en eau potable critique.

Observatoire de l'eau

ANNEXE 3

Département des Côtes d'Armor
DDTM 22

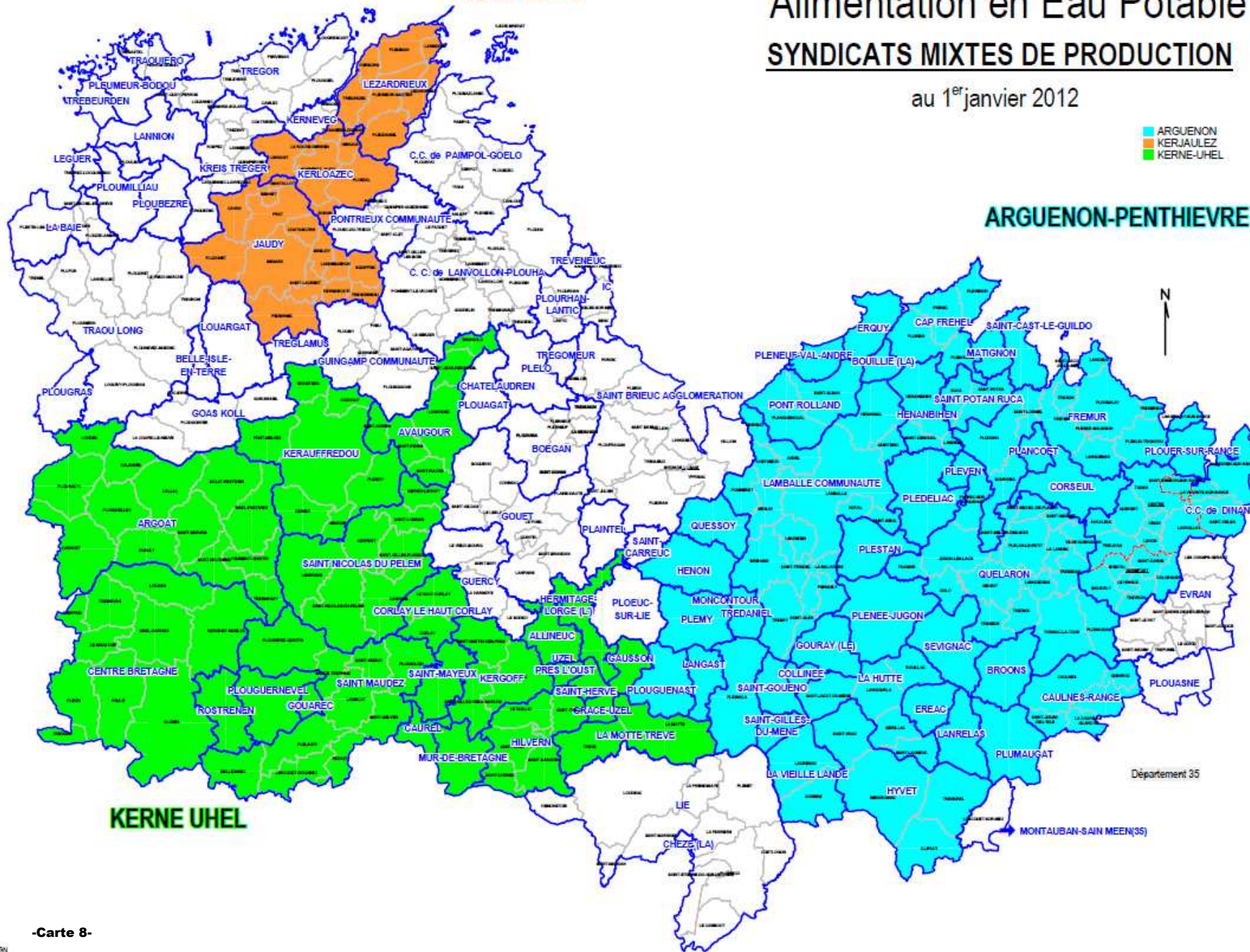
ANNEE
2010

Alimentation en Eau Potable

SYNDICATS MIXTES DE PRODUCTION

au 1^{er} janvier 2012

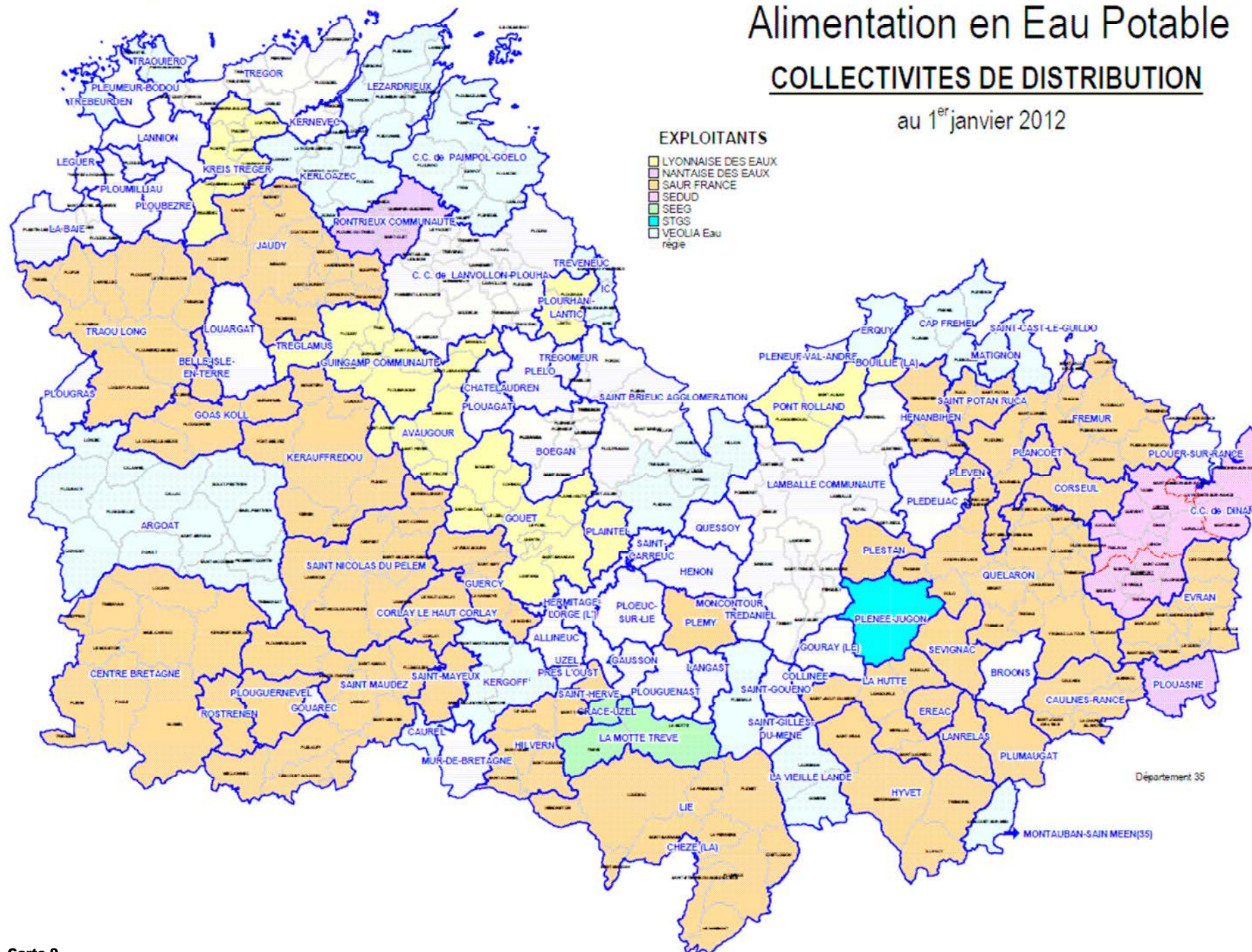
■ ARGUENON
■ KERJAULEZ
■ KERNE-UIHEL

ARGUENON-PENTHIEVRE

Alimentation en Eau Potable

COLLECTIVITES DE DISTRIBUTION

au 1^{er} janvier 2012



Assainissement Collectif

au 1^{er} Janvier 2012

LANNION TREGOR
Agglomération

C.C. du PAYS ROCHOIS

PONTREUX COMMUNAUTE

SIVOM DE ST ETHERIEN

GUINGAMP COMMUNAUTE

Exploitants

- LYONNAISE DES EAUX
- NANTAISE DES EAUX
- SAUR FRANCE
- SEDUD
- SEEG
- STGS
- VEOLIA EAU
- Régie
- sans assainissement collectif

SYNDICAT DU ROUTIN

ST BRIEUC
Agglomération

LAMBALLE COMMUNAUTE

C.O.D.I.

G.C. du PAYS D'UZEL

-Carte 10-